

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 407

19 février 2013

SOMMAIRE

Adjutare S.A.	19534	Hydraulic Engineering S.A.	19525
Adjutare SOPARFI SA	19534	IFE III SICAR	19525
American-European Insurance Brokerage	19528	Immo-Alma S.A.	19527
Arka Emerging Markets	19531	Immobilière N. Arend S.A.	19528
BeOnTop International S.A.	19490	Immobilière Park Warken Sàrl	19530
Celeno International S.A.	19504	Immogroup S.A.	19530
Chill Out S.A.	19505	Imprimez-le !	19530
CLiWi S.à.r.l.	19505	Intermaritime S.A.	19528
Cyrine	19506	Invacare Holdings Two S.à r.l.	19525
DanBond Investments S.à r.l.	19505	Jaggard S.A.	19532
Duscholux S.A.	19506	John Deere Holding S.à r.l.	19531
European Emerging Economies S.à r.l. ...	19507	John Deere Holding S.à r.l.	19532
Face Job SA	19508	Kanebo Investments	19533
Famer S.A.	19508	Karaté Esch/Alzette	19533
Ficus S.A.	19507	Karibou S.A.	19535
Fintlux S.A.	19507	Khathal S.A.	19535
Gemstone Holding S.A.	19508	Kinder House S.A.	19536
Geotex International SA	19520	Kompa	19536
Globehotels S.A.	19518	Kulczyk Investments S.A.	19533
Greggio Group International - The Silver Network S.A.	19519	La Grande Blanche S.à r.l.	19536
GTB-TBG Holdings S.à r.l.	19519	Montanimmo S.A.	19505
H2O AM Holding SA	19525	Travelport Finance Management LLC ...	19490
HELICONIA Luxembourg S.A.	19520	Velosi S.à r.l.	19509
H&F Sensor Lux 2 S.à r.l.	19519	Violas Ferreira Financial S.A.	19521
Home Trade S.A.	19520	Westhorn S.A.	19526

BeOnTop International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 156.717.

Extraits des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 27 novembre 2012.

L'Assemblée Générale prend les décisions suivantes:

1. Constatation de la démission de M. Jean-Philippe MOUTSCHEN, demeurant à B-4877 Olne, administrateur de catégorie A;

2. Révocation de Mme Manuela D'AMORE, demeurant à L-1724 Luxembourg et de M. Jean-Marc LEONARD, demeurant à L-1724 Luxembourg, administrateurs de catégorie B;

3. Révocation de ComCo S.A. ayant son siège social à L-1528 Luxembourg en sa qualité de commissaire aux comptes;

4. Nomination de M. Yves B.R.S. CARTILIER, demeurant à L-21028 Travedona-Monate, 440 Via Martiri della Libertà, de M. Jean-Paul PIRSON, demeurant à B-4000 Liège, rue Rouveroy 15 et de M. Alain GREGOIRE, demeurant à B-4608 Neufchâteau, rue du Vicinal 15, administrateurs de la Société.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2014;

5. Nomination de M. Jean-Paul PIRSON aux fonctions de Président du conseil d'administration;

6. Nomination de M. Yves B.R.S. CARTILIER aux fonctions d'administrateur-délégué à la gestion journalière.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014;

7. Limitation des pouvoirs de l'administrateur-délégué, ou plus généralement de tout administrateur agissant seul, à engager la Société pour un montant maximum de mille euros pour un acte ou une prestation unique ou récurrente; pour tout montant supérieur, il faudra la signature de deux administrateurs;

8. Nomination de EUROFIDUCIAIRE S.A., ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon, inscrite au R.C.S. sous le numéro B 23.401, comme commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2014;

9. Fixation du siège social au 12, route d'Arlon à L-1140 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Référence de publication: 2013006653/30.

(130007616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Travelport Finance Management LLC, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 174.029.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth day of December.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Travelport LLC, a limited liability company formed and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, registered with the trade and companies' register of Delaware under the number 4173751,

here represented by Mrs. Claire Guilbert, maitre en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 12 December 2012.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Travelport Finance Management LLC (the "Company"), having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, incorporated on 28 November 2012 under the laws of the State of Delaware, United States of America.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to record its following resolutions:

First resolution

The appearing party acknowledges that all legal limited liability company actions (to the extent that any are necessary) have been taken by the Company under the laws of the State of Delaware, United States of America, and the limited liability company operating agreement of the Company to allow the transfer of the central administration and centre of main interests of the Company from 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19801, United States of

America to 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and hereby approves such transfer. The Company shall remain registered in Delaware, United States of America.

Second resolution

The appearing party resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twenty thousand US dollars (USD 20,000) so as to raise it from its current amount of zero US dollar (USD 0) up to an amount of twenty thousand US dollars (USD 20,000).

Thereupon, the appearing party, prenamed, declares to subscribe for the newly twenty thousand (20,000) newly issued shares having a par value of one US dollar (USD 1) each and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to twenty-thousand US dollars (USD 20,000) to be allocated to the share capital of the Company.

The amount of twenty thousand US dollars (USD 20,000) is at the free disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

The appearing party further records that the description and consistency of the assets and liabilities of the Company result from an interim balance sheet as of 11 December 2012.

Third resolution

The appearing party decides to approve and confirm the amendments to be made to the articles of association of the Company in order to conform to the Luxembourg legal provisions of a société à responsabilité limitée, which will read as follows:

"A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée), which is also a Delaware limited liability company, named Travelport Finance Management LLC (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Luxembourg Law"), the Delaware Limited Liability Company Act and any successor statute, as amended from time to time (the "Delaware Act"), as well as by the Amended and Restated Limited Liability Company Operating Agreement and Articles of Association (the "Governing Document").

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and Delaware entities and in any other foreign entity and all other forms of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the entities in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of entities as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

2.5 The Company shall possess and may exercise all the powers and privileges granted by the Luxembourg Law, the Delaware Act or by any other law or by the Governing Document, together with any powers and privileges incidental thereto, insofar as such powers and privileges are necessary or convenient to the conduct, promotion or attainment of the business purpose of the Company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated and formed for an unlimited period of time.

3.2 The Company may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution adopted by the Sole Shareholder and by resolution of the Board.

3.3 No other event, including the retirement, withdrawal, insolvency, liquidation, dissolution, insanity, resignation, expulsion, bankruptcy, death, incapacity or adjudication of incompetence of the Sole Shareholder, shall cause the existence of the Company to terminate; provided, however, that in the event of any occurrence resulting in the termination of the continued membership of the Sole Shareholder, the Company shall be dissolved unless, within 90 days following such event, the personal representative of the Sole Shareholder agrees in writing to continue the Company and to the admission of such personal representative (or any other person or entity designated by such personal representative) as a Shareholder of the Company, effective upon the event resulting in the termination of the continued membership of the Sole Shareholder.

Art. 4. Registered Delaware Office and Central Administration Office.

4.1 The Company shall maintain a registered office in the State of Delaware at, and the name and address of the Company's registered agent in the State of Delaware is, Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19801.

4.2 The central administration office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.3 The central administration office may be transferred (i) by decision of the Board within the same municipality and (ii) to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg, by resolution of both the Sole Shareholder and the Board.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg, Delaware or any other place or places as determined by resolution of the Board.

4.5 In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its central administration office, the central administration office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its central administration office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twenty thousand U.S. dollars (USD \$20,000), represented by twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one U.S. dollar (USD \$1.00) each ("Shares"). As used herein, a "Share" shall be deemed to mean a "limited liability company interest," as such term is defined in Section 18-101(8) of the Delaware Act.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of both the Sole Shareholder and the Board.

5.3 The Company may redeem its own Shares.

5.4 The Sole Shareholder shall be permitted, but not obligated, to make capital contributions in excess of the Shares' nominal value to the Company from time to time, as may be determined by the Sole Shareholder.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into Shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The Shares of the Company are in registered form.

Art. 7. Register of Shares - Transfer of Shares.

7.1 A register of Shares shall be kept at the central administration office of the Company, where it shall be available for inspection by the Sole Shareholder. This register shall contain all the information required by the Luxembourg Law and the Delaware Act. Certificates of such registration will be issued upon request and at the expense of the Sole Shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per Share. In case a Share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until such representative has been appointed.

7.3 The Sole Shareholder shall be entitled to transfer its Shares in the Company, and the assignee of such Shares shall be entitled to exercise all rights and privileges of a Shareholder of the Company as set forth herein, upon the receipt by the Board of written instruments whereby such assignee consents to be bound by the terms of the Governing Document.

7.4 Any transfer of Shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

C. The sole shareholder

Art. 8. The Sole Shareholder.

8.1 As used herein, the term "shareholder" shall be deemed to mean a "member," as such term is defined in Section 18-101(11) of the Delaware Act.

8.2 The initial shareholder of the Company (a "Shareholder") shall be Travelport Holdings (UK) Limited (together with its successors, the "Sole Shareholder").

8.3 All debts, obligations and liabilities of the Company, whether arising in contract, tort or otherwise, shall be solely the debts, obligations and liabilities of the Company, and the Sole Shareholder shall not be obligated personally for any such debt, obligation or liability of the Company solely by reason of being a Shareholder.

8.4 No real or other property of the Company shall be deemed to be owned by the Sole Shareholder individually, but shall be owned by and title shall be vested solely in the Company. The interests of the Sole Shareholder in the Company shall constitute personal property.

8.5 The Sole Shareholder may lend money to, borrow money from, act as surety, guarantor or endorser for, guarantee or assume one or more specific obligations of, provide collateral for, and transact other business with, the Company and, subject to applicable law, shall have the same rights and obligations with respect to any such matter as a person who is not a Shareholder.

8.6 No contract or other transaction between the Company and one or more of its Managers (as hereinafter defined) or its Sole Shareholder, or between the Company and any entity in which one or more of the Company's Managers or its Sole Shareholder has a material financial interest, is either void or voidable because such Manager or Sole Shareholder is a party to or has a material financial interest in such contract or other transaction, or because such Manager or Sole Shareholder is present at the meeting of the Board or a Committee thereof, that authorizes, approves or ratifies the contract or transaction, if the material facts as to the transaction and as to such Manager's or the Sole Shareholder's interest are fully disclosed or known to the Board and the Sole Shareholder.

8.7 The Sole Shareholder shall be entitled to reasonable access to the books and records of the Company, to the extent the purpose of such access is related to the Sole Shareholder's interest as a Shareholder of the Company.

8.8 The Sole Shareholder shall not be entitled to withdraw any part of its capital contributions to, or to receive any distributions from, the Company except, in each case, as provided in Articles 22, 23 or 25 of the Governing Document. The Sole Shareholder shall not be entitled to demand or receive (i) interest on its capital contributions or (ii) any property from the Company other than pursuant to Articles 22, 23 or 25 of the Governing Document.

Art. 9. Decisions of the Sole Shareholder.

9.1 The Sole Shareholder is vested with the powers expressly set forth in the Governing Document, and shall only be entitled to vote or act upon those matters set forth in Article 12.4 or provided for by the Luxembourg Law or the Delaware Act.

9.2 Decisions of the Sole Shareholder may be validly taken by means of written resolutions. In such case, the Sole Shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast its vote in writing.

9.3 The Sole Shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of Shareholders under the provisions of section XII of the Luxembourg Law, the Delaware Act and by the Governing Document. All powers conferred under the Luxembourg Law upon the general meeting of Shareholders shall be exercised by the Sole Shareholder.

Art. 10. Amendments of the Governing Document.

10.1 Any amendment of the Governing Document requires the approval of both the Sole Shareholder and the Board.

D. Management

Art. 11. Powers of the Managers - Composition and Powers of the Board of Managers.

11.1 The Company shall be managed by one or several managers (the "Managers"). If the Company has several Managers, the Managers shall form a board of Managers (the "Board"). The term "Manager," as used herein, shall be deemed to have the meaning of "manager" as such term is defined in Section 18-101(10) of the Delaware Act.

11.2 If the Company is managed by one Manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in the Governing Document, a reference to the "board of managers" or "Board" used in the Governing Document is to be construed as a reference to the "sole manager".

11.3 The Board is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Luxembourg Law, the Delaware Act or by the Governing Document to the Sole Shareholder.

11.4 The Board shall only be permitted to authorize or act upon any of the matters set forth below with prior approval of the Sole Shareholder:

- (a) to dissolve the Company;
- (b) to merge or consolidate the Company;
- (c) to resolve on the Company's annual accounts;
- (d) to determine whether an annual dividend shall be declared out of the Company's annual net profits following allocation of such profits to the legal reserve of the Company or to any other reserve of the Company;
- (e) to increase or decrease the share capital of the Company;
- (f) to transfer the central administration office of the Company to another municipality in the Grand Duchy of Luxembourg;
- (g) to convert the Company to another type of entity;
- (h) to change the nationality of the Company, by way of transfer, domestication or otherwise;
- (i) to elect, appoint and remove Managers and to resolve on their discharge;
- (j) to bring any suit or take other legal action against the Managers;
- (k) to determine whether sums contributed to the Company by the Sole Shareholder may be allocated to the Company's legal reserve or to any other reserve account of the Company;
- (l) to appoint one or more liquidators and auditor(s) in the event of a dissolution of the Company; and
- (m) to amend the Governing Document.

Art. 12. Election, Removal and Term of office of Managers.

12.1 The Manager(s) shall be elected by the Sole Shareholder which shall determine their remuneration and term of office. Each Manager shall be elected by the Sole Shareholder and shall serve until his or her successor has been duly elected and qualified, or until his or her earlier removal, resignation, death or disability. The Sole Shareholder may remove any Manager from the Board or from any other capacity with the Company at any time, with or without cause. A Manager may resign at any time upon written notice to the Sole Shareholder.

Art. 13. Vacancy in the office of a Manager.

13.1 In the event of a vacancy in the office of a Manager because of death, legal incapacity, resignation, removal or disability of a Manager, an increase in the size of the Board or otherwise, this vacancy may be filled only by the Sole Shareholder.

13.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole Manager, such vacancy must be filled without undue delay by the Sole Shareholder.

Art. 14. Convening meetings of the board of Managers.

14.1 The Board shall meet upon call by any Manager. The meetings of the Board shall be held at the central administration office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

14.2 Written notice of any meeting of the Board must be given to Managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each Manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof or as set forth in Section 14.3 hereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board which has been communicated to all Managers.

14.3 No prior notice shall be required in case all Managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the Board.

Art. 15. Conduct of meetings of the board of Managers.

15.1 The Board may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board.

15.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the Board. In his absence, the Board may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority of Managers present or represented at any such meeting.

15.3 Meetings of the Board may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the central administration office of the Company.

15.4 The Board may deliberate or act validly only if, and a quorum of Managers shall be comprised of, at least a majority of the Managers then in office.

15.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the Managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a tie-breaking vote.

15.6. The Board may unanimously pass resolutions by written consent when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each Manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 16. Minutes of the meeting of the board of Managers; Minutes of the decisions of the sole Manager.

16.1 The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) Managers.

16.2 Decisions of the sole Manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole Manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole Manager.

Art. 17. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole Manager, or, if the Company has several Managers, by the signature of any one (1) Manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the Board within the limits of such delegation. The Sole Shareholder shall not have the authority to bind the Company with respect to third parties.

Art. 18. Officers.

18.1 The Board shall have the authority to appoint and terminate officers of the Company and retain and terminate employees, agents and consultants of the Company and to delegate such duties to any such officers, employees, agents and consultants as the Board deems appropriate, including the power, acting individually or jointly, to represent and bind the Company in all matters, in accordance with the scope of their respective duties.

18.2 If the Board shall appoint a Treasurer or Assistant Treasurer, he or she shall have the custody of the Company funds and Shares and shall keep full and accurate accounts of receipts and disbursements in books belonging to the Company and shall deposit all moneys and other valuable effects in the name and to the credit of the Company in such depositories as may be designated by the Board. The Treasurer or Assistant Treasurer shall disburse the funds of the Company as may be ordered by the Board, taking proper vouchers for such disbursements, and shall render to the Board, at its regular meetings, or when the Board so requires, an account of all transactions and of the financial condition of the Company.

E. Indemnification and Exculpation

Art. 19. Exculpation. Notwithstanding any other provisions of the Governing Document, whether express or implied, or obligation or duty at law or in equity, none of any Manager, nor any officer, employee, representative or agent of the Company or any of its affiliates (individually, a "Covered Person" and collectively, the "Covered Persons") shall be liable to the Company or any other person for any act or omission (in relation to the Company, the Governing Document, any related document or any transaction contemplated hereby or thereby) taken or omitted in good faith by a Covered Person and in the reasonable belief that such act or omission is in or is not contrary to the best interests of the Company and is within the scope of authority granted to such Covered Person by the Governing Document, provided that such act or omission does not constitute fraud, willful misconduct, bad faith or gross negligence.

Art. 20. Indemnification.

20.1 To the fullest extent permitted by law, the Company shall indemnify and hold harmless each Covered Person from and against any and all losses, claims, demands, liabilities, expenses, judgments, fines, settlements and other amounts arising from any and all claims, demands actions, suits or proceedings, civil, criminal, administrative or investigative, in which the Covered Person may be involved, or threatened to be involved, as a party or otherwise, by reason of its management of the affairs of the Company or which relates to or arises out of the Company or its property, business or affairs. Notwithstanding the foregoing, a Covered Person shall not be entitled to indemnification under this Section 20.1 with respect to any claim, issue or matter in which such Covered Person is found by a court of competent jurisdiction to have engaged in fraud, willful misconduct, bad faith or gross negligence.

20.2 The Company may pay for in advance or reimburse the reasonable expenses, including reasonable attorneys' fees, incurred by a Covered Person in such proceeding referred to in Section 20.1 in advance of the final disposition of such proceeding, or, where appropriate, may assume the defense of any such Covered Person at the Company's expense, upon the receipt by the Company of an undertaking by such Covered Person to repay any amounts so advanced if such Covered Person is ultimately determined not to be entitled to indemnification pursuant to Section 20.1 hereof.

20.3 The Company may purchase and maintain insurance on behalf of any Covered Person against any liability asserted against or incurred by such Covered Person in any capacity or arising out of his or her status as such, whether or not the Company has the obligation or power to indemnify such Covered Person against such liability pursuant to the provisions of this Article 20, the Luxembourg Law, the Delaware Act, or otherwise.

20.4 The provisions of this Article 20 shall continue to apply to any proceeding specified in Section 20.1 made or commenced against any Covered Person who has ceased to be a Covered Person entitled to indemnification hereunder and shall insure to the benefit of the estate, heirs and personal representatives of such Covered Person.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company for financial statement and federal income tax purposes shall begin on the first of December of each year and shall end on the thirtieth of November of the next calendar year.

Art. 22. Annual accounts and Allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the Board draws up (or oversees the drawing up of) an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the aggregate nominal value of the Shares.

22.3 Sums contributed to the Company by the Sole Shareholder may also be allocated to the Company's legal reserve if the Sole Shareholder agrees with such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the aggregate nominal value of the Shares.

22.5 Subject to the provisions of the Luxembourg Law and the Delaware Act, upon recommendation of the Board, the Sole Shareholder shall determine whether an annual dividend shall be declared out of the remainder of the Company's annual net profits, after allocation to the legal reserve, if applicable, in accordance with this Article 22.

22.6 Distributions declared in accordance with the Governing Document, the Luxembourg law and the Delaware Act, shall be made entirely to the Sole Shareholder.

22.7 The Company is authorized to withhold from distributions to the Sole Shareholder, and to pay over to a federal, state or local government, any amounts required to be withheld pursuant to any applicable federal, state or local law. Any amounts so withheld shall be treated as having been distributed to the Sole Shareholder pursuant to this Article 22 for all purposes of the Governing Document.

22.8 Except as otherwise provided by the Luxembourg Law or the Delaware Act, the Sole Shareholder shall not be required to restore or repay to the Company any funds properly distributed to it pursuant to Article 22 or Article 23 of the Governing Document.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and Assimilated premiums.

23.1 The Board may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by or under the supervision of the Board showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed the lesser of (a) the fair value of the Company's assets less the aggregate value of the Company's liabilities and (b) realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward as retained earnings from all prior years and reserves that are permitted to be distributed under the Luxembourg Law, but decreased by losses carried forward as retained losses from all prior years and sums to be allocated to the legal reserve or other reserve that the Luxembourg Law or the Governing Document do not allow to be distributed.

23.2 In addition to any amounts distributable pursuant to Section 23.1, any share premium or other reserve out of which dividends may be distributed, may be freely distributed to the Sole Shareholder subject to the provisions of the Luxembourg Law, the Delaware Act and the Governing Document.

23.3 The share premium shall be determined by subtracting the aggregate nominal amount of the Shares from the aggregate capital contribution paid for the Shares by the Sole Shareholder.

23.4 The foregoing provisions of Article 22 or this Article 23 to the contrary notwithstanding, no dividend shall be made if such dividend would violate any contract or agreement to which the Company is then a party or any law, rule, regulation, order or directive of any governmental authority then applicable to the Company.

Art. 24. Reports. After the end of each fiscal year, the Board shall cause to be prepared and transmitted, as promptly as possible, any applicable federal, state or local income tax form for the Sole Shareholder.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation.

25.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3 of the Governing Document, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the Sole Shareholder and the Board, who shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

25.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities in dissolution shall be distributed to the Sole Shareholder, subject to compliance with the provisions of the Delaware Act.

H. Final clause - Governing law

Art. 26. Governing law. All matters not governed by the Governing Document shall be determined in accordance with the Luxembourg Law and the Delaware Act, as applicable.

Transitional provisions

1. The first financial year of the Company shall begin on November 28, 2012 and terminate on November 30, 2012.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year."

Fourth resolution

The appearing party decides to fix the address of the central administration and centre of main interests the Company at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Fifth resolution

The appearing party acknowledges the following persons as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Timothy HAMPTON, born on 9 May 1957 in London, United Kingdom, residing at Torluish, Effingham Common Road, Effingham, Leatherhead, KT24 5JG Surrey, England, United Kingdom,
- Mr. Tony WHITEMAN, born on 24 May 1969 in Hamilton, New Zealand, residing in 16, rue de Rochefort, L-2431 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
- Ms. Rochelle BOAS, born on 2 April 1973 in Miami, Florida, United States of America, professionally residing in 400 Interpace Parkway, Building A, Parsippany, New Jersey 07054, United States of America, and
- Mr. John Sutherland, born on 2 December 1964 in Lower Hutt, New Zealand, residing at 9, rue Principale, L6990 Hostert, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Sixth resolution

The appearing party decides to delegate the powers to the board of managers of the Company, with full power of substitution, to perform any act and formalities required pursuant to the transfer of the central administration and centre of main interests of the Company, both in the State of Delaware, United States of America and in the Grand Duchy of Luxembourg.

Holding of the shares

The appearing party notes that all the shares of the Company are owned by Travelport LLC, a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, United States of America, registered with the trade and companies' register of the State of Delaware under the number 4173751.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 2,500.-.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille douze, le treize décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Travelport LLC, une société constituée et existant sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de l'Etat du Delaware sous le numéro 4173751,

ici représentée par Mrs. Claire Guilbert, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 12 décembre 2012.

La procuration signée "ne varietur" par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite comparante est l'associé unique de Travelport Finance Management LLC (la "Société"), ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, constituée le 28 novembre 2012 sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique.

Ladite comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ses résolutions suivantes:

Première résolution

La comparante constate que toutes les démarches de droit des sociétés (dans la mesure où elles étaient nécessaires) ont été effectuées par la Société sous les lois irlandaises et conformément à ses statuts afin de permettre le transfert de l'administration centrale et du centre des principaux intérêts de la Société de 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et approuve le transfert en question. La Société reste immatriculée dans l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique.

Deuxième résolution

La comparante décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000) afin de le porter de son montant actuel de zéro dollar américain (USD 0) à vingt mille dollars américains (USD 20.000) par l'émission de vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur d'un dollar américain (USD 1) chacune.

La comparante déclare souscrire les vingt mille (20.000) parts sociales nouvelles ayant une valeur d'un dollar américain (USD 1) chacune et les payer entièrement par un apport en numéraire d'un montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000) à être alloué au capital social de la Société.

Le montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé par le notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

La comparante constate que la description et la consistance des éléments d'actif et de passif de la Société résultent du bilan intérimaire au 11 décembre 2012.

Troisième résolution

La comparante décide d'approuver et de confirmer les modifications à apporter aux statuts de la Société pour les rendre conformes à la législation luxembourgeoise sur les sociétés à responsabilité limitée, qui auront la teneur suivante:

«A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée qui est également une société à responsabilité limitée de droit de l'Etat du Delaware, dénommée Travelport Finance Management LLC (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi Luxembourgeoise»), le Delaware Limited Liability Company Act et tout acte successeur (le «Delaware Act»), ainsi que par le contrat opérationnel modifié et refondé de société à responsabilité limitée et les statuts (le «Document Constitutif»).

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entités luxembourgeoises et du Delaware et de toute autre entité étrangère et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des entités dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe d'entités que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

2.5 La Société doit disposer et peut exercer tous les pouvoirs et privilèges accordés par la Loi Luxembourgeoise, le Delaware Act ou par toute autre loi ou par le Document Constitutif, ensemble avec tous pouvoirs et privilèges qui s'y rapportent, dans la mesure où de tels pouvoirs et privilèges sont nécessaires ou utiles à la conduite, la promotion ou la réalisation de l'objet social de la Société.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée et formée pour une durée illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision adoptée par l'Associé Unique et par une décision du Conseil de Gérance.

3.3 Aucun autre événement, incluant la retraite, le retrait, l'insolvabilité, la liquidation, la dissolution, l'insanité, la démission, l'expulsion, la banqueroute, le décès, l'incapacité ou l'adjudication d'incompétence de l'Associé Unique, ne cause la cessation de la Société; sous condition, cependant, que dans le cas de toute survenance aboutissant à la cessation du maintien de la qualité de membre de l'Associé Unique, la Société soit dissoute, sauf si, dans le délai de 90 jours suivant un tel événement, le représentant personnel de l'Associé Unique accepte par écrit de continuer la Société et l'admission d'un tel représentant personnel (ou toute autre personne ou entité désignée par un tel représentant personnel) comme Associé de la Société, avec effet à l'événement aboutissant à la cessation du maintien de la qualité de membre de l'Associé Unique.

Art. 4. Siège social au Delaware et Place d'administration centrale.

4.1 La Société doit maintenir un siège sociale dans l'Etat du Delaware à, et le nom et l'adresse de l'agent enregistré de la Société dans l'Etat du Delaware est, Corporation Services Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19801.

4.2 La place d'administration centrale de la Société est établie dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.3 La place d'administration centrale peut être transférée (i) par une décision du Conseil de Gérance au sein de la même commune et (ii) dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg, par décision de tant l'Associé Unique que le Conseil de Gérance.

4.4 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'au Delaware ou tout autre place ou toutes autres places tel que déterminé par décision du Conseil de Gérance.

4.5 Dans l'hypothèse où le Conseil de Gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à sa place d'administration centrale, il pourra transférer provisoirement la place d'administration centrale à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (US dollars (USD 20.000), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune («Part Sociale»). Tel que repris dans les présentes, une «Part Sociale» doit s'entendre comme un «limited liability company interest», tel que ce terme est défini dans la Section 18-101(8) du Delaware Act.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision tant de l'Associé Unique que du Conseil de Gérance.

5.3 La Société peut racheter ses propres Parts Sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en Parts Sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les Parts Sociales de la Société sont nominatives.

Art. 7. Registre des Parts Sociales - Transfert des Parts Sociales.

7.1 Un registre des Parts Sociales est tenu à la place d'administration centrale de la Société où il est mis à disposition de l'Associé Unique pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi Luxembourgeoise et le Delaware Act. Des certificats d'inscription seront émis sur demande et aux frais de l'Associé Unique.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par Part Sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette Part Sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 L'Associé Unique doit être autorisé à transférer ses Parts Sociales dans la Société, et l'acquéreur de telles Parts Sociales doit être autorisé à exercer tous les droits et privilèges d'un Associé de la Société tels que prévus dans les présentes, suite à la réception par le Conseil de Gérance d'instruments écrits par lesquels un tel acquéreur consentit d'être lié par les termes du Document Constitutif.

7.4 Toute cession de Parts Sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par, la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

C. L'associé unique

Art. 8. L'Associé Unique.

8.1 Tel qu'utilisé dans les présentes, le terme «associé» doit s'entendre comme «membre», tel que ce terme est défini à la Section 18-101(11) du Delaware Act.

8.2 L'associé initial de la Société (un «Associé») est Travelport LLC (ensemble avec ses successeurs, l'«Associé Unique»).

8.3 Toutes les dettes, obligations et responsabilités de la Société, qu'elles soient d'origine contractuelle ou extracontractuelle, doivent être seulement les dettes, obligations et responsabilités de la Société, et l'Associé Unique ne doit pas être obligé personnellement pour de telles dettes, obligations or responsabilités de la Société uniquement pour la raison d'être un Associé.

8.4 Aucune propriété immobilière ou autre de la Société ne doit être considérée comme détenue par l'Associé Unique individuellement, mais doit être détenue par et le titre doit être reconnu à la Société uniquement. Les intérêts de l'Associé Unique dans la Société constituent une propriété personnelle.

8.5 L'Associé Unique peut prêter de l'argent à, emprunter de l'argent de, se porter caution, garantir ou endosser pour, garantir ou assumer une ou plusieurs obligations spécifiques de, donner des garanties pour, et traiter d'autres affaires avec, la Société et, sujet à la loi applicable, doit avoir les mêmes droits et obligations relativement à un tel sujet qu'une personne qui n'est pas un Associé.

8.6 Aucun contrat ou aucune transaction entre la Société et un ou plusieurs Gérants (tel que défini dans les présentes) ou son Associé Unique, ou entre la Société et toute entité dans laquelle un ou plusieurs Gérants de la Société ou son Associé Unique a un intérêt financier matériel, n'est soit nul ou annulable parce qu'un tel Gérant ou Associé Unique est une partie à ou a un intérêt financier matériel dans un tel contrat ou une telle transaction, ou parce qu'un tel Gérant ou Associé Unique est présent à la réunion du Conseil de Gérance ou un Comité du Conseil de Gérance, qui autorise, approuve ou ratifie le contrat ou la transaction, si les faits matériels sur la transaction et l'intérêt d'un tel Gérant ou de l'Associé Unique sont pleinement divulgués ou connus du Conseil de Gérance et de l'Associé Unique.

8.7 L'Associé Unique a droit à un accès raisonnable aux livres et registres de la Société, dans la mesure où la raison d'un tel accès est lié à l'intérêt de l'Associé Unique en tant qu'Associé de la Société.

8.8 L'Associé Unique n'est pas autorisé à retirer toute partie de ses contributions en capital à, ou de recevoir toutes distributions de, la Société sauf, dans chaque cas, tel que décrit aux Articles 23, 24 ou 26 du Document Constitutif. L'Associé Unique n'est pas autorisé à demander ou recevoir (i) un intérêt sur ses contributions en capital or (ii) toute propriété de la Société autre qu'en accord avec les Articles 23, 24 ou 26 du Document Constitutif.

Art. 9. Décisions de l'Associé Unique.

9.1 L'Associé Unique est investi des pouvoirs expressément stipulés dans le Document Constitutif, et est seulement autorisé à voter ou agir sur les sujets décrits à l'Article 12.4 ou prévus par la Loi Luxembourgeoise ou le Delaware Act.

9.2 Les décisions de l'Associé Unique pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, l'Associé Unique recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

9.3 L'Associé Unique exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des Associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi Luxembourgeoise, du Delaware Act et du Document Constitutif. Tous les pouvoirs conférés par la Loi Luxembourgeoise à l'assemblée générale des Associés seront exercés par l'Associé Unique.

Art. 10. Modification du Document Constitutif.

10.1 Toute modification du Document Constitutif requiert l'accord tant de l'Associé Unique que du Conseil de Gérance.

D. Gérance**Art. 11. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.**

11.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants (les «Gérants»). Si la Société a plusieurs Gérants, les Gérants forment un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»). Le terme «Manager» tel qu'utilisé dans les présentes, doit s'entendre comme «manager», tel que ce terme est défini à la Section 18-101(10) du Delaware Act.

11.2 Lorsque la Société est gérée par un Gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans le Document Constitutif, une référence au «conseil de gérance» or «Conseil de Gérance» dans le Document Constitutif devra être entendu comme une référence au «gérant unique».

11.3 Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi Luxembourgeoise, le Delaware Act ou le Document Constitutif à l'Associé Unique.

11.4 Le Conseil de Gérance ne peut autoriser ou agir sur un quelconque des sujets listés ci-dessous uniquement qu'avec l'approbation préalable de l'Associé Unique:

- (a) de dissoudre la Société;
- (b) de fusionner ou consolider la Société;
- (c) de décider sur les comptes annuels de la Société;
- (d) de déterminer si un dividende annuel doit être déclaré sur les profits annuels nets de la Société suivant l'allocation de tels profits à la réserve légale de la Société ou à toute autre réserve de la Société;
- (e) d'augmenter ou de diminuer le capital social de la Société;
- (f) de transférer la place d'administration centrale de la Société dans une autre municipalité du Grand-Duché de Luxembourg;
- (g) de convertir la Société en tout autre type d'entité;
- (h) de changer la nationalité de la Société, par transfert, ré-appropriation or autres;
- (i) d'élire, de nommer et de révoquer des Gérants et de décider sur leur décharge;
- (j) d'intenter toute action ou de prendre d'autres actions légales à l'encontre des Gérants;
- (k) de déterminer si des sommes contribuent à la Société par l'Associé Unique peuvent être allouées à la réserve légale de la Société ou à tout autre réserve de la Société;
- (l) de nommer un ou plusieurs liquidateurs et auditeur(s) dans le cas d'une dissolution de la Société; et
- (m) de modifier le Document Constitutif.

Art. 12. Nomination, Révocation des gérants et Durée du mandat des Gérants.

12.1 Le(s) Gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'Associé Unique qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

12.2 Chaque Gérant est nommé par l'Associé Unique et exerce jusqu'à ce que son successeur a été nommé et qualifiée, ou jusqu'à sa révocation, sa démission, son décès ou son invalidité préalable. L'Associé Unique peut révoquer tout Gérant du Conseil de Gérance ou de toute autre capacité pour la Société à tout moment, avec ou sans motif. Un Gérant peut démissionner à tout moment par notification écrite à l'Associé Unique.

Art. 13. Vacance d'un poste de Gérant.

13.1 Dans l'hypothèse où un poste de Gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la démission, la révocation ou l'invalidité d'un Gérant, une augmentation de la taille du Conseil de Gérance ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue seulement par l'Associé Unique.

13.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un Gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'Associé Unique.

Art. 14. Convocation aux réunions du Conseil de Gérance.

14.1 Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation de tout Gérant. Les réunions du Conseil de Gérance sont tenues à la place d'administration centrale de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

14.2 Avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance doit être donné aux Gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque Gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord ou tel qu'indiqué à la Section 14.3 des présentes. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent Conseil de Gérance, communiquée à tous les Gérants.

14.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les Gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du Conseil de Gérance.

Art. 15. Conduite des réunions du Conseil de Gérance.

15.1 Le Conseil de Gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du Conseil de Gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

15.2 Le président du Conseil de Gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du Conseil de Gérance. En son absence, le Conseil de Gérance peut nommer provisoirement un autre Gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

15.3 Les réunions du Conseil de Gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue à la place d'administration centrale de la Société.

15.4 Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si, et un quorum de Gérants se comporte de, au moins la majorité des Gérants en fonction.

15.5 Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à chaque réunion du Conseil de Gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

15.6 Le Conseil de Gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par consentement écrite en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque Gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 16. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance; Procès-verbaux des décisions du Gérant unique.

16.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil de Gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants.

16.2 Les décisions du Gérant unique seront consignées dans des procès-verbaux qui seront signés par le Gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le Gérant unique.

Art. 17. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du Gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature d'un (1) quelconque Gérant, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance, dans les limites de cette délégation. L'Associé Unique n'a pas autorité de lier la Société vis-à-vis des tiers.

Art. 18. Directeurs.

18.1 Le Conseil de Gérance a l'autorité de nommer et de révoquer des directeurs de la Société et retenir et congédier des employés, des agents et des consultants de la Société et de déléguer de tels devoirs à quelconque de ces directeurs, employés, agents et consultants que le Conseil de gérance estime appropriés, incluant le pouvoir, agissant individuellement ou conjointement, de représenter et lier la Société pour tous sujets, en accord avec le champ de leurs devoirs respectifs.

18.2 Si le Conseil de Gérance nomme un Trésorier ou un Assistant Trésorier, il ou elle a la garde des fonds et des Parts Sociales de la Société et conserve des comptes complet et exacts des recettes et décaissements dans les livres de la Société et dépose tout l'argent et autres effets de valeur au nom et pour le compte de la Société dans les dépôts tels que désignés par le Conseil de Gérance. The Trésorier ou Assistant Trésorier décaisse les fonds de la Société tel qu'ordonné par le Conseil de Gérance, obtenant des pièces justificatives pour de tels décaissements, et rend compte au Conseil de Gérance, à ses réunions régulières, ou lorsque le Conseil de Gérance le requiert, de toutes les transactions et de la situation financière de la Société.

E. Indemnisation et Disculpation

Art. 19. Disculpation. Nonobstant toutes autres provisions du Document Constitutif, tant expresses qu' implicites, ou l'obligation ou le devoir légal ou d'équité, aucun Gérant, ni aucun directeur, employé, représentant ou agent de la Société ou de ses sociétés affiliées (individuellement, une «Personne Couverte» et collectivement, les «Personnes Couvertes») ne doit être responsable envers la Société ou toute autre personne pour tout acte ou omission (en relation avec la Société, le Document Constitutif, tout document y relatif ou toute transaction prévues dans ou par les présentes) accompli ou omit de bonne foi par la Personne Couverte et dans la croyance raisonnable qu'un tel acte ou une telle omission et dans ou n'est pas contraire à l'intérêt de la Société et est dans le cadre de l'autorité conférée à une telle Personne Couverte par le Document Constitutif, sous réserve qu'un tel acte ou une telle omission ne constitue pas une fraude, une faute intentionnelle, une mauvaise foi ou une faute lourde.

Art. 20. Indemnisation.

20.1 Dans la limite la plus étendue autorisée par la loi, la Société indemniserà et tiendra indemne chaque Personne Couverte de et contre toutes pertes, réclamations, demandes, responsabilités, dépenses, jugements, amendes, règlements et autres montants résultants de toutes réclamations, mesures, poursuites ou procédures civiles, criminelles, administratives, ou d'enquête dans lesquelles la Personne Couverte pourrait être impliquée, or menacée d'être impliquée, comme partie ou autre, en raison de sa gestion des affaires de la Société ou en relation avec ou résultant de la Société ou sa propriété, son activité ou ses affaires. Nonobstant ce qui précède, une Personne Couverte n'aura pas droit à indemnisation sous cette Section 20.1 pour toute réclamation, tout problème ou sujet pour laquelle ou lequel une telle Personne Couverte est déterminée par une court ayant compétent juridictionnelle avoir commis une fraude, faute intentionnelle, mauvaise foi ou faute lourde.

20.2 La Société peut payer en avance pour ou rembourser les dépenses raisonnables, incluant les honoraires d'avocat raisonnables, engagées par une Personne Couverte dans une telle procédure comme indiqué à la Section 20.1, en attente des dispositions finales d'une telle procédure, ou, si approprié, peut assurer la défense de toute Personne Couverte aux frais de la Société, sur réception par la Société d'un engagement par une telle Personne Couverte de repayer tous montants ainsi avancés si la Personne Couverte est ultimement déterminée comme n'ayant pas droit à l'indemnisation au regard de la Section 20.1 des présentes.

20.3 La Société peut acquérir et souscrire à des assurances pour le compte de toute Personne Couverte contre toute responsabilité intentées contre ou encourue par une telle Personne Couverte dans toute capacité ou résultant de son statut en soi, que la Société ait ou non l'obligation ou le pouvoir d'indemnifier une telle Personne Couverte contre une telle responsabilité au regard des dispositions de l'Article 20, de la Loi Luxembourgeoise, du Delaware Act ou autre.

20.4 Les dispositions of cet Article 20 continueront de s'appliquer à toute procédure spécifiée à la Section 20.1 faite ou commencée contre toute Personne Couverte qui a cessé d'être une Personne Couverte ayant droit à une indemnisation sous les présentes et assurera le bénéfice de la succession, les héritiers et les représentants personnels d'une telle Personne Couverte.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société pour des raisons d'états financiers et d'impôt fédéral sur le revenu commence le premier janvier de décembre de chaque année et se termine le trente novembre de l'année calendaire suivante.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le Conseil de Gérance dresse (ou supervise l'élaboration de) un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale de la Société. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) de la valeur nominale totale des Parts Sociales.

22.3 Les sommes apportées à la Société par l'Associé Unique peuvent également être affectées à la réserve légale de la Société, si l'Associé Unique consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) de la valeur nominale totale des Parts Sociales.

22.5 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et du Delaware Act, sur proposition du Conseil de Gérance, l'Associé Unique décide de la déclaration d'un dividende annuel sur le solde des bénéfices annuels nets de la Société, après allocation à la réserve légale, le cas échéant, conformément à cet Article 22.

22.6 Les distributions déclarées conformément au Document Constitutif, la Loi Luxembourgeoise et le Delaware Act, doivent être faite entièrement à l'Associé Unique.

22.7 La Société est autorisée à retenir des distributions à l'Associé Unique, et de payer à un gouvernement fédéral, étatique ou local, tous montants requis d'être retenus conformément à toute loi fédérale, étatique ou locale applicable.

Tous montants ainsi retenus seront traités comme ayant été distribués à l'Associé Unique conformément à cet Article 22 aux fins du Document Constitutif.

22.8 Sauf disposition contraire de la Loi Luxembourgeoise or du Delaware Act, l'Associé Unique ne peut pas être forcé à restaurer ou repayer à la Société tous fonds dûment distribués à lui conformément à l'Article 22 or Article 23 du Document Constitutif.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et Primes assimilées.

23.1 Le Conseil de Gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le, ou sous la surveillance du, Conseil de Gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder le moins élevé de (a) la juste valeur des actifs de la Société moins la valeur totale des dettes de la Société et (b) les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés comme bénéfices non répartis de toutes les années précédentes et des réserves qui peuvent être distribuées sous la Loi Luxembourgeoise, mais diminués des pertes reportées comme pertes reportées de toutes les années précédentes et des sommes destinées à être affectées à la réserve légale ou une autre réserve que la Loi Luxembourgeoise ou le Document Constitutif interdisent de distribuer.

23.2 En plus de tous montants distribuables conformément à la Section 23.1, toute prime d'émission ou autre réserve desquelles des dividendes peuvent être distribués, peut être librement distribuée à l'Associé Unique conformément à la Loi Luxembourg, le Delaware Act et le Document Constitutif.

23.3 La prime d'émission est déterminée en soustrayant le montant nominal total des Parts Sociales de la contribution en capital totale payée pour les Parts Sociales par l'Associé Unique.

23.4 Les dispositions précédentes de l'Article 22 or cet Article 23 nonobstant toutes choses contraires, aucun dividende ne sera payé si un tel dividende violerait tout contrat ou accord auquel la Société est alors partie or toute loi, règle, règlement, ordre ou directive de toute autorité gouvernementale alors à la Société.

Art. 24. Rapports. Après la fin de chaque année fiscale, le Conseil de Gérance fera dresser et transmettre, aussi rapidement que possible, tout formulaire d'impôt fédéral, étatique ou local sur le revenu pour l'Associé Unique.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'Article 3 du Document Constitutif, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'Associé Unique et le Conseil de Gérance, qui fixeront les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif en dissolution sera distribué à l'Associé Unique, sujet au respect des dispositions du Delaware Act.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par le Document Constitutif, sera déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et le Delaware Act, tel qu'applicable.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le 28 novembre 2012 et se terminera le 30 novembre 2012.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.»

Quatrième résolution

La comparante décide de fixer l'adresse de l'administration centrale et du centre des principaux intérêts de la Société à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Cinquième résolution

La comparante confirme les personnes suivantes comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Timothy HAMPTON, né le 9 mai 1957 à London, Royaume-Uni, résident à Torluish, Effingham Common Road, Effingham, Leatherhead, KT24 5JG Surrey, Royaume-Uni,
- M. Tony WHITEMAN, né le 24 mai 1969 à Hamilton, Nouvelle-Zélande, résidant à 16, rue de Rochefort, L-2431 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
- Mme Rochelle BOAS, née le 2 avril 1973 à Miami, Florida, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à 400 Interpace Parkway, Building A, Parsippany, New Jersey 07054, Etats-Unis d'Amérique, and
- M. John Sutherland, né le 2 décembre 1964 à Lower Hutt, Nouvelle-Zélande, résidant à 9, rue Principale, L6990 Hostert, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Sixième résolution

La comparante décide de donner au conseil de gérance de la Société tous pouvoirs, avec plein pouvoir de substitution, pour réaliser toutes les opérations et remplir toutes les formalités qui s'imposent, tant dans l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, qu'au Grand-Duché de Luxembourg, suite au transfert de l'administration centrale et du centre des principaux intérêts de la Société.

Détention des parts

La comparante constate que toutes les parts de la Société sont la propriété de la société Travelport LLC, une société constituée et existant sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de l'Etat du Delaware sous le numéro 4173751.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué environ à EUR 2.500.-.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. GUILBERT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61721. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Référence de publication: 2013004927/759.

(130004705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Celeno International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 149.992.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 13 décembre 2012, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination d'Emmanuel Mougeolle, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat d'Administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2017 et qui se tiendra en 2018;

2. Nomination d'Alter Domus Luxembourg S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de Commissaire aux comptes, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2017 et qui se tiendra en 2018;

3. Acceptation de la démission d'Alan Dundon, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat d'Administrateur, avec effet immédiat;

4. Acceptation de la démission de READ S.à r.l., avec siège social au 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg de son mandat de Commissaire aux comptes, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations
Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013006739/22.

(130007941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

CLiWi S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-3450 Dudelange, 13, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 125.733.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 14 janvier 2013

L'Associé unique de la société a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Madame Denise WILHELMUS, de ses fonctions de gérante de la société, avec effet immédiat

- Nomination de Monsieur Didier CHARREIRE, né le 2 décembre 1965 à Thionville (France), demeurant au 5, rue des Eglantiers F-57330 Hettange-Grande (France), aux fonctions de gérant de la société, avec effet immédiat pour une durée indéterminée

La société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique.

En date du 14 janvier 2013 a eu lieu la cession de parts sociales suivante: Madame Denise WILHELMUS a cédé les cent (100) parts sociales qu'elle détenait à Monsieur Didier CHARREIRE, né le 2 décembre 1965 à Thionville (France) demeurant au 5, rue des Eglantiers F-57330 Hettange-Grande.

Au terme de cette cession de parts sociales, la répartition du capital de la société est la suivante: Monsieur Didier CHARREIRE détient les 100 (cent) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013006748/21.

(130008198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

DanBond Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: DKK 750.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 165.470.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 9 janvier 2013

1. La démission de Monsieur Martin Hector, en tant que gérant de classe A de la Société, a été acceptée avec effet au 8 janvier 2013.

2. La démission de Monsieur Charles Meyer, en tant que gérant de classe B de la Société, a été acceptée avec effet au 8 janvier 2013.

3. Suite à la démission de Monsieur Martin Hector et de Monsieur Charles Meyer, il a été décidé que la gérante de classe B, Madame Laura Laine, née le 16 janvier 1978 à Rauman mlk (Finlande), avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, soit nommée gérante unique de la Société avec effet au 8 janvier 2013, pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

Pour DanBond Investments S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013006770/20.

(130006978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Chill Out S.A., Société Anonyme,**(anc. Montanimmo S.A.).**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 17, boulevard F.-D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 121.065.

La société a été constituée le 17 octobre 2006 à Luxembourg par acte reçu par Me Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-Luxembourg, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial C no 2320 du 12 décembre 2006.

Statuts modifiés en dernier lieu par acte reçu par Me Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-Luxembourg, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial C no 2875 du 24 novembre 2011.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 9 janvier 2013 à Luxembourg que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018, les mandats suivants:

* Monsieur Jean FABER, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt: administrateur et administrateur-délégué;

* Monsieur Lionel CAPIAUX, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt: administrateur;

* Mademoiselle Jeanne PIEK, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt: administrateur;

* Madame Claude KRAUS, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt: commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Pour la société CHILL OUT S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2013006746/25.

(130008096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Cyrine, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 170.302.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique

Il ressort des résolutions prises par l'associé unique en date du 10 janvier 2013 que:

- Monsieur Sofiane HAJTAIEB, né le 11 décembre 1970 à Sfax (Tunisie), demeurant au 5-7 rue Georges Berger, F-75017 Paris,

est nommé en tant que gérant de catégorie A de la société, pour une durée indéterminée;

et

- Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET, né le 10 août 1977 à Carpentas (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

- Monsieur Renaud LEONARD, né le 08 novembre 1979 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 07 mai 1974 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

sont nommés en tant que gérants de catégorie B de la société, pour une durée indéterminée.

Pour CYRINE

Signatures

Référence de publication: 2013006767/23.

(130007480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Duscholux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 18.516.

—
EXTRAIT

Aus einer ordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft DUSCHOLUX SA des 12. Dezember 2012 geht hervor, dass der alleinige Aktionär der Gesellschaft die folgenden Entscheidungen getroffen hat:

Annahme der Kündigung des Verwaltungsratsmitglieds Alfred A. MÜLLER.

Ernennung der 3 folgenden neuen Verwaltungsratsmitglieder bis zur nächsten Generalversammlung im Jahre 2018:

Frau Anja BOCK, König-Johann-Str.52, D-54450 Freudenburg, mit Kollektivunterschrift zu zweien

Herrn Dietmar Edgar Josef DILLHOEFER, Leukstrasse 7, D-66706 Perl, mit Kollektivunterschrift zu zweien

Herrn Marc Friederich, Abeggstrasse 45, CH-3132 Riggisberg, mit Kollektivunterschrift zu zweien

Wahl der Firma HRT REVISION, L-8030 Strassen, 163 rue du Kiem, als neuer Wirtschaftsprüfer (Réviseur d'entreprise) bis zur nächsten Generalversammlung im Jahre 2013 der Gesellschaft DUSCHOLUX S.A. anstatt des Rechnungskommissars (Commissaire aux comptes) Fiduciaire Jean-Paul ELVINGER.

Luxembourg, den 10. Januar 2013.

Unterschrift

Der Mandant

Référence de publication: 2013006800/21.

(130007447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

European Emerging Economies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 43.251,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 135.875.

—
EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale annuelle des associés de la Société qui s'est tenue le 9 janvier 2013, les associés ont pris les décisions suivantes:

- accepter la démission de M. Dirk Ruppert et M. Oliver May en tant que gérants de la Société avec effet au 9 janvier 2013;

- accepter la démission de M. Rob Munday en tant que gérant de la Société avec effet au 21 septembre 2012;

- nommer M. Rüdiger Schwarz, né le 27 avril 1973 à Regensburg, Allemagne, ayant pour adresse professionnelle le 15 Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg et Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l., une société ayant son siège social au 15, Boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg en tant que gérants de la société avec effet immédiat et ce pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Référence de publication: 2013006813/20.

(130007287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Fintlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 72.645.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg, le 11 janvier 2013

Monsieur DIEDERICH Georges est révoqué de ses fonctions d'administrateur.

Monsieur REGGIORI Robert, expert-comptable, né le 15.11.1966 à Metz (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme

FINTLUX S.A.

Régis DONATI

Administrateur

Référence de publication: 2013006858/16.

(130008226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Ficus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 111.103.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 24 décembre 2012

L'actionnaire unique a décidé de transférer le siège social de la Société du 412F route d'Esch L-2086 Luxembourg au 2, rue Astrid, L-1143 Luxembourg avec effet immédiat.

L'actionnaire unique a accepté la démission présentée par Monsieur Stéphane Baert, Monsieur Sylvain Jacquet et Madame Chantal Mathu avec effet immédiat.

L'actionnaire unique a décidé de nommer en tant qu'Administrateur unique avec effet immédiat Madame Isabelle Brucker, demeurant professionnellement au 2, rue Astrid, L-1143 Luxembourg et ce jusqu'à l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Référence de publication: 2013006848/17.

(130007311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Face Job SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4779 Pétange, 15, rue Robert Schumann.

R.C.S. Luxembourg B 149.924.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24 octobre 2012

1. L'Assemblée acte la démission en date de ce jour de Madame Chantal ALEXANDRE de son poste d'administrateur unique.

2. L'Assemblée décide de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire avec effet immédiat un nouvel administrateur unique:

- Christophe L'HUILLIER, administrateur unique, né le 26 mars 1965 à Saverne et de demeurant au 9 rue des Vosges, F-67330 Dossenheim sur Zinsel.

L'Administrateur unique nouvellement nommé terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013006842/17.

(130007051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Famer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.765.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du vendredi 11 janvier 2013 que les modifications suivantes ont été apportées:

- Nomination d'un nouvel administrateur:

* Monsieur Raivo Laus, Rävala 4, 10143 Tallinn, Estonie, a été nommé administrateur avec effet immédiat, pour une durée de 5 ans.

- Démission d'un administrateur et administrateur délégué:

* Monsieur Matti Harkko a démissionné de son poste d'administrateur et d'administrateur délégué avec effet immédiat.

Les mandats susvisés prendront donc fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2018.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013006844/18.

(130007624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Gemstone Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.273.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 10 décembre 2012

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy HORNICK, administrateur démissionnaire en date du 3 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Référence de publication: 2013006887/15.

(130007897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Velosi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 967.690,96.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 174.012.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the eighteenth of December.

Before Us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Azul Holding 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157045, and

Azul Holding S.C.A., a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131319,

here represented by Ms. Laura Gehlkopf, having her professional address at 1B, Heienhaff, L-1736, Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of two (2) proxies given under private seal respectively on December 10, 2012 and on December 18, 2012.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. All the shareholders are present or represented and declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

II. The appearing persons are the shareholders of Velosi Limited, a limited liability company established and existing under the laws of Jersey, having its registered office at 28-30 The Parade, St Helier, JE1 1EQ, Jersey, and registered with the Jersey Companies Registry under number 92978 (the Company).

III. The following documents were submitted:

- (a) A copy of the articles of association of the Company;
- (b) A copy of the certificate of good standing of the Company issued by the Jersey Financial Services Commission Companies Registry, dated November 23, 2012;
- (c) A copy of the extraordinary resolutions of the Company's shareholders' dated November 2, 2012, whereby they resolved to transfer the registered seat of the Company from Jersey and to continue and set up the registered seat of the Company in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- (d) A copy of the balance sheet of the Company dated December 14, 2012.

IV. The subscribed share capital of the Company is set at nine hundred sixty-seven thousand six hundred ninety United States Dollars and ninety-six cents (USD 967.690,96) represented by forty-eight million three hundred eighty-four thousand five hundred forty-eight (48.384.548) shares, with a nominal value of two United States Dollar cents (USD 0,02) each.

V. The agenda of the meeting is the following:

1. Approval and confirmation of the transfer of the registered office of the Company from Jersey to the Grand Duchy of Luxembourg;
2. Adoption and confirmation of the Luxembourg law form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée);
3. Change of the Company's name from "Velosi Limited" to "Velosi S.à r.l.";
4. Amendment and restatement of the Company's articles of association;
5. Setting of the registered office of the Company at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
6. Approval of the resignation of the directors of the Company and granting of discharge for the exercise of their mandates until the date of their resignation;
7. Appointment with immediate effect and for an unlimited duration of Azul Holding 2 S.à r.l. as sole manager of the Company;
8. Approval of the contribution to be made by Azul Holding 2 S.à r.l. to the Company in the amount of two million three hundred ninety eight thousand five hundred sixty five Euro and sixty-six cents (EUR 2.398.565,66) and corresponding

to the equivalent amount of three million one hundred thirty-seven thousand five hundred sixty-three United States Dollars and seventy-four cents (USD 3.137.563,74) as per the EUR/USD exchange rate of one point three zero eight one (1,3081) as at December 14, 2012, which shall not be remunerated by the issuance of shares, by contribution in kind consisting in the conversion of a receivable in the same amount held Azul Holding 2 S.à r.l. by towards the Company, which receivable is incontestable, payable and due.

VI. The shareholders, after deliberation, unanimously take the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to approve and confirm as far as necessary, the decision to transfer, with immediate effect, the registered office of the Company from Jersey to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The shareholders resolve, with immediate effect, to adopt and confirm the Luxembourg law form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) for the Company.

Third resolution

The shareholders resolve to change the Company's name from "Velosi Limited" to "Velosi S.à r.l.".

Fourth resolution

The shareholders resolve, with immediate effect, to amend and to restate the articles of association which will henceforth read as follows:

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Velosi S.à r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The subscribed share capital is set at nine hundred sixty-seven thousand six hundred ninety United States Dollars and ninety-six cents (USD 967.690,96) represented by forty-eight million three hundred eighty-four thousand five hundred forty-eight (48.384.548) shares with a nominal value of two United States Dollar cents (USD 0,02) each.

The share capital of the Company may be divided into different classes of shares having different rights, as the case may be.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the

payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Any share premium paid on the subscription of the shares shall remain linked to such shares and shall be held by the owner of such shares.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 14.

Art. 7. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted pershare. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 8. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 10. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this Article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers.

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the right to grant special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-today management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires. The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any manager at the place indicated in the convening notice. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date and time set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and agree on the agenda of the meeting. The notice may be waived by consent in writing, whether in original, by facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager may be represented at the Board of Managers by another manager, and a manager may represent several managers.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxy, and any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority of the members of the Board of Managers.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single

document or in several separate documents having the same content signed by each of the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders on the basis of a statement of accounts showing that sufficient profits are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 13. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Fifth resolution

The shareholders resolve, with immediate effect, to fix the registered office of the Company at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Sixth resolution

The shareholders resolve to accept the resignations of the following persons from their position as directors of the Company and to grant them discharge for the exercise of their mandate until the date of their resignation:

- Mr. Alex Wagenberg Bondarovschi, investment professional, born on January 8, 1968, with address at Paseo Garcia Faria, 73 - 75 Torre A 17- 4, Barcelona, 08019, Spain;
- Mr. Jorge Lluch Zanon, senior vice president, born on July 15, 1960, with address at Agustin Lara, 3, Madrid, 28023, Spain;
- Mr. Mario Pardo Rojo, investment director, born on December 8, 1975, with address at C/ Capita Arenas 17 4 - 2, Barcelona, 08034, Spain;
- Mr. Joseph Thomas Vincent, business development and marketing director, born on May 12, 1946, with address at 222 Pennbright Drive, Street 230, Houston, TX, 77090, United States of America;
- Mr. Fernando Basabe Armijo, CEO, born on August 11, 1959, with address at Parque Empresarial Las Mercedes, Campezo, 1 Edificio 3, 28022 - Madrid, Spain; and
- Mr. Nabil Abd Jalil, CEO, born on June 17, 1952, with address at Suite 7.05 Level 7 The Gardens North Tower, Mid Valley City Lingkaran Syed Putra, 59200 Kuala Lumpur, Malaysia.

Seventh resolution

The shareholders resolve to appoint the following person, with immediate effect and for an unlimited duration, as sole manager of the Company:

- Azul Holding 2 S.à r.l., prenamed.

Eighth resolution

The shareholders resolve to approve the contribution to be made by Azul Holding 2 S.à r.l., prenamed, to the Company in the amount of two million three hundred ninety eight thousand five hundred sixty five Euro and sixty-six cents (EUR 2.398.565,66) and corresponding to the equivalent amount three million one hundred thirty-seven thousand five hundred sixty-three United States Dollars and seventy-four cents (USD 3.137.563,74) as per the EUR/USD exchange rate of one point three zero eight one (1,3081) as at December 14, 2012 which shall not be remunerated by the issuance of shares (the Contribution), by contribution in kind consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by Azul Holding 2 S.à r.l., prenamed towards the Company, which receivable is incontestable, payable and due (the Receivable).

In that respect, the shareholders intend to allocate the amount due under the Contribution to line 115 in the accounts of the Company called "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres", as mentioned in the "Règlement grand-ducal du 10 juin 2009 déterminant la teneur et la présentation d'un plan comptable normalisé".

Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a contribution declaration of Azul Holding 2 S.à r.l., prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the contributed Receivable;
- a declaration from the managers of the Company, accepting the valuation of the Receivable and accepting the latter as valid and sufficient consideration for the Contribution.

Effective implementation of the contribution

Azul Holding 2 S.à r.l., prenamed, through its proxyholder, declares that:

- it is the unrestricted owner of the contributed Receivable, which is freely transferable and is not subject to any kind of preemption right or purchase option by virtue of which a third party could request that the Receivable to be contributed or part of it/them be transferred to it;
- the Receivable to be contributed is free of any pledge, guarantee or usufruct.

Shareholding

The forty-eight million three hundred eighty-four thousand five hundred forty-eight (48.384.548) shares with a nominal value of two United States Dollar cents (USD 0,02) each are held as follows:

- forty-eight million three hundred eighty-four thousand five hundred forty-seven (48.384.547) shares are held by Azul Holding 2 S.à r.l., and
- one (1) share is held by Azul Holding S.C.A.

Valuation

The net assets of the Company are valued at thirty million nine hundred seventy-three thousand forty-seven United States Dollars and ninety-six cents (USD 30.973.047,96).

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at seven thousand euro (EUR 7,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-huit décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

Azul Holding 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157045, et

Azul Holding S.C.A., une société en commandite par actions constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131319,

ici représentées par Mlle. Laura Gehlkopf, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736, Senningerberg, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé respectivement le 10 décembre 2012 et le 18 décembre 2012.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des personnes comparantes et le notaire instrumentaire, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, tous les associés étant présents ou représentés et se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

II. Les comparantes sont les associées de Velosi Limited, une société à responsabilité limitée établie et existant selon les lois de Jersey, ayant son siège social au 28-30 The Parade, St Helier, JE1 1EQ, Jersey, et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 92978.

III. Les documents suivants ont été soumis:

- (a) Une copie des statuts de la Société;
- (b) Une copie du certificat de non-faillite de la Société émis par le Jersey Financial Services Commission Companies Registry, en date du 23 novembre 2012;
- (c) Une copie des résolutions des associés de la Société en date du 2 novembre 2012, en vertu desquelles ceux-ci ont décidé de transférer le siège social de la Société hors de Jersey et de l'établir à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- (e) Une copie du bilan de la Société au 14 décembre 2012.

IV. Le capital social souscrit de la Société est fixé à neuf cent soixante-sept mille six cent quatre-vingt-dix Dollars Américains et quatre-vingt-seize centimes (USD 967.690,96) représenté par quarante-huit millions trois cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent quarante-huit (48.384.548) parts sociales, toutes d'une valeur nominale de deux centimes de Dollar Américain (USD 0,02).

V. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Approbation et confirmation du transfert de siège social de la Société hors de Jersey vers Grand-Duché de Luxembourg;
2. Adoption et confirmation de la forme juridique luxembourgeoise d'une société à responsabilité limitée;
3. Changement de la dénomination sociale de la Société de «Velosi Limited» en «Velosi S.à r.l.»;
4. Modification et refonte des statuts de la Société;
5. Etablissement du siège social de la Société au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
6. Approbation de la démission des gérants de la Société et décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission;
7. Nomination avec effet immédiat et pour une durée illimitée d'Azul Holding 2 S.à r.l. comme gérant unique de la Société;
8. Approbation de l'apport non rémunéré par l'émission de parts sociales fait par Azul Holding 2 S.à r.l., prénommée, à la Société, pour un montant de deux millions trois cents quatre-vingts dix-huit mille cinq cent soixante-cinq Euro et soixante-six centimes (EUR 2.398.565,66), correspondant à un montant équivalent de trois millions cent trente-sept mille cinq cent soixante-trois Dollars Américains et soixante-quatorze centimes (3.137.563,74 USD) selon le taux de change EUR/USD d'un point trois zero huit un (1,3081) en date du 14 décembre 2012, par apport en nature consistant en la conversion d'une créance d'un même montant détenue par Azul Holding 2 S.à r.l., prénommée, envers la Société, laquelle créance est incontestable, liquide et exigible.

VI. Les associés, après avoir délibéré, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés approuvent et confirment, dans la mesure nécessaire, la décision de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la Société hors de Jersey et de l'établir à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

Les associés décident, avec effet immédiat, d'adopter et de confirmer la forme juridique luxembourgeoise d'une société à responsabilité limitée.

Troisième résolution

Les associés décident de changer la dénomination sociale de la Société de «Velosi Limited» en «Velosi S.à r.l.».

Quatrième résolution

Les associés décident, avec effet immédiat, de modifier et de refondre les statuts de la Société, lesquels auront dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Velosi S.à r.l. qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à neuf cent soixante-sept mille six cent quatre-vingt-dix Dollars Américains et quatre-vingt-seize centimes (USD 967.690,96) représenté par quarante-huit millions trois cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent quarante-huit (48.384.548) parts sociales d'une valeur nominale de deux centimes de Dollar Américain (USD 0,02) chacune.

Le capital social de la Société peut être représenté par des parts sociales de différentes classes, auxquelles sont attachés des droits différents, le cas échéant.

En sus du compte de capital, un compte de prime d'émission peut être créé, sur lequel toute prime versée en plus de la valeur nominale d'une part sociale est créditée. Le solde disponible sur le compte de prime d'émission peut être utilisé afin de rembourser les montants dus au détenteur de ces parts sociales lors d'un rachat de parts sociales; afin de compenser des pertes reportées ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

Toute prime d'émission versée lors de la souscription de parts sociales reste attachée aux parts sociales sur lesquelles la dite prime a été payée, et est remboursable exclusivement aux détenteurs de ces parts.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 14 des Statuts.

Art. 7. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 10. La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance). Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent Article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 12. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date et heure prévues pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et approuvent son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télécopie ou courrier électronique.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple des membres du Conseil de Gérance.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par chacun des membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des bénéfices suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 13. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions

collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Cinquième résolution

Les associés décident de fixer, avec effet immédiat, le siège social de la Société au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Sixième résolution

Les associés décident d'accepter la démission des personnes suivantes de leur fonction de gérant de la Société et de leur accorder décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission:

- M. Alex Wagenberg Bondarovschi, investment professional, né le 8 janvier 1968, ayant son adresse à Paseo Garcia Faria, 73 - 75 Torre A 17- 4, Barcelone, 08019, Espagne;

- M. Jorge Lluch Zanon, senior vice président, né le 15 juillet 1960, ayant son adresse à Agustin Lara, 3, Madrid, 28023, Espagne;

- M. Mario Pardo Rojo, investment director, né le 8 décembre 1975, ayant son adresse au C/ Capita Arenas 17 4 - 2, Barcelona, 08034, Espagne;

- M. Joseph Thomas Vincent, business development and marketing director, né le 12 mai 1946, ayant son adresse au 222 Pennbriht Drive, Street 230, Houston, TX, 77090, États-Unis d'Amérique;

- M. Fernando Basabe Armijo, CEO, né le 11 août 1959 à Madrid, Espagne, ayant son adresse à Parque Empresarial Las Mercedes, Campezo, 1 Edificio 3, 28022 - Madrid, Espagne; et,

- M. Nabil Abd Jalil, CEO, né le 17 juin 1952, ayant son adresse à Suite 7.05 Level 7 The Gardens North Tower, Mid Valley City Lingkar Syed Putra, 59200 Kuala Lumpur, Malaisie.

Septième résolution

Les associés nomment la personne suivante, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, comme gérant unique de la Société:

- Azul Holding 2 S.à r.l., prénommée.

Huitième résolution

Les associés décident d'approuver l'apport non rémunéré par l'émission de parts sociales (l'Apport), fait par Azul Holding 2 S.à r.l., prénommée, à la Société, pour un montant de deux millions trois cents quatre-vingts dix-huit mille cinq cent soixante-cinq Euro et soixante-six centimes (EUR 2.398.565,66) et correspondant au montant équivalent de trois millions cent trente-sept mille cinq cent soixante-trois Dollars Américains et soixante-quatorze centimes (3.137.563,74 USD) selon le taux de change EUR/USD d'un point trois zero huit un (1,3081) en date du 14 décembre 2012, par apport en nature consistant en la conversion d'une créance d'un même montant détenue par Azul Holding 2 S.à r.l., prénommée, envers la Société, laquelle créance est incontestable, liquide et exigible (la Créance).

À cet égard, les associés ont l'intention d'affecter le montant dû au titre de la contribution à la ligne 115 dans les comptes de la Société appelée «Apport en Capitaux Propres non rémunéré par des titres», comme mentionné dans le «Règlement grand-ducal du 10 juin 2009 déterminant la Teneur et la présentation d'un plan comptable normalisé».

Preuve de l'existence et Valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- une déclaration d'apport d'Azul Holding 2 S.à r.l., prénommée, certifiant qu'elle est propriétaire sans restriction de la Créance apportée;
- une déclaration des gérants de la Société acceptant la valorisation de la Créance et acceptant cette dernière comme libération valable et suffisante de la valeur de l'apport.

Réalisation effective de l'apport

Azul Holding 2 S.à r.l., prénommée, par son mandataire, déclare que:

- elle est propriétaire sans restriction de la Créance, celle-ci étant librement transmissible et n'étant sujet à aucun droit de préemption ou option d'achat d'aucune sorte par lesquels un tiers pourrait demander que la Créance apportée ou une partie de celle-ci soit transférée;
- la Créance apportée est libre de tout gage, garantie ou usufruit.

Détention des parts sociales

Les quarante-huit millions trois cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent quarante-huit (48.384.548) parts sociales, d'une valeur nominale de deux centimes de Dollar Américain (USD 0,02) chacune sont détenues comme suit:

- quarante-huit millions trois cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent quarante-sept (48.384.547) parts sociales sont détenues par Azul Holding 2 S.à r.l. et
- une (1) part sociale est détenue par Azul Holding S.C.A.

Evaluation

L'actif net de la Société est estimé à trente millions neuf cent soixante-treize mille quarante-sept Dollars Américains et quatre-vingt-seize centimes (USD 30.973.047,96).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de sept mille euros (EUR 7.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Gehlkopf, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17340. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013004971/527.

(130004732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Globehotels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 72.934.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 14 décembre 2012, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 décembre 2012, LAC/2012/60352, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société à responsabilité limitée «GLOBEHOTELS S.A.», avec siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 72.934 (la

«Société»), constituée suivant acte reçu par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 8 décembre 1999, acte publié le 28 janvier 2000 au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 95, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 20 janvier 2005 par acte reçu par devant le même notaire, acte publié le 27 mai 2005 au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 502.

La Société a volontairement été mise en liquidation suivant acte du Notaire instrumentaire date du 12 décembre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et autres documents de la Société dissoute resteront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Référence de publication: 2013006892/24.

(130006937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Greggio Group International - The Silver Network S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 78.826.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire du 7 juin 2012:

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs de Catégorie B Madame Luisella MORESCHI, Mme Frédérique VIGNERON et l'Administrateur de Catégorie A Mr Francesco FABIANI ainsi que celui du commissaire aux comptes Gordale Marketing Limited ayant son siège social à Strovolou, 77, Strovolos center, Office 204 Strovolos, P.C. 2018 Nicosia, Chypre jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2018.

Luxembourg, le 24 août 2012.

Pour GREGGIO GROUP INTERNATIONAL THE SILVER NETWORK S.A.

Signature

Référence de publication: 2013006899/15.

(130007008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

GTB-TBG Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 168.608.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 4 janvier 2013:

- Est nommée gérant de catégorie B de la société pour une période indéterminée Mr. Rolf Caspers, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire Mme. Anja Wunsch, avec effet au 4 janvier 2013.

Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2013006902/15.

(130007980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

H&F Sensor Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 144.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 140.978.

Par résolutions signées en date du 21 décembre 2012, l'associé unique a décidé d'accepter de la démission de Robert Bradschaw Henske, avec adresse professionnelle au One Maritime Plaza, étage 12th Floor, CA-94111 San Francisco, Etats-Unis de son mandat de Gérant de classe A, avec effet au 17 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013006903/13.

(130008115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Geotex International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 79.390.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 2012, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2012, LAC/2012/62535.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la société anonyme «GEOTEX INTERNATIONAL S.A.», ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, constituée suivant acte notarié, en date du 13 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 506 du 5 juillet 2001.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné en date 8 novembre 2012.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 18 décembre 2012, à l'ancien siège social L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013006878/19.

(130008233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

HELICONIA Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 172.300.

EXTRAIT

- En date du 7 janvier 2013, l'Associée Unique de la société HELICONIA Luxembourg S.A. décide de remplacer MAZARS Luxembourg S.A. en sa qualité de Commissaire aux Comptes par FIDALPHA S.A., RCS Luxembourg B 114321, 9 avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg.

Le mandat du nouveau Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2017.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013006916/16.

(130007794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Home Trade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8422 Steinfort, 73, rue de Hobscheid.
R.C.S. Luxembourg B 50.904.

Résolutions de l'assemblée générale extra-ordinaire du 14 janvier 2013

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire du 14 janvier 2013 que Mr. JANS Raymond demeurant à L- 9654 Grümmscheid, Duerfstrooss 39 a démissionné de son poste d'administrateur.

Suite à cette démission, l'assemblée décide à l'unanimité de nommer Mme OLIMAR Marie-Léonie demeurant à L-4434 Soleuvre, 11 rue Winston Churchill comme nouvel administrateur de la société HOME TRADE SA à partir de ce jour.

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels 2013.

Ces résolutions ont été prises à l'unanimité des voix.

Steinfort, le 14 janvier 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Fiduciaire Comptable Lucien FUNCK Sàrl

Référence de publication: 2013006919/18.

(130007888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Violas Ferreira Financial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 161.974.

L'an deux mil douze, le vingt et unième jour de décembre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme VIOLAS FERREIRA FINANCIAL S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous la section B et le numéro 161.974, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} juillet 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2187 du 16 septembre 2011 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 décembre 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 412 du 16 février 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur François Lanners, employé privé, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur François Lanners, précité.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation de capital en vue de le porter de EUR 38.389.900 à EUR 61.439.800 par la création de 2.305 actions ordinaires nouvelles, de 114.097 APRO sans droit de vote et de 114.097 APRO avec droit de vote, toutes ayant une valeur nominale de EUR 100 chacune.

2. Souscription et libération des actions ordinaires et des APRO avec et sans droit de vote par apport de 28.351.791 actions de Banco BPI.

3. Modification des statuts en vue de refléter les résolutions précédentes.

4. Divers

II. Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Restera annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée „ne varetur" par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée à savoir 3.839 actions ordinaires 190.030 APRO sans droit de vote et 190.030 APRO avec droit de vote, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première et Deuxième résolutions:

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt-trois millions quarante-neuf mille neuf cents euros (EUR 23.049.900,-) pour le porter de son montant actuel de trente-huit millions trois cent quatre-vingt-neuf mille neuf cents euros (EUR 38.389.900,-) au montant de soixante et un millions quatre cent trente-neuf mille huit cents euros (EUR 61.439.800) par l'émission de deux mille trois cent cinq (2.305) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, de cent quatorze mille quatre-vingt-dix-sept (114.097) APRO sans droit de vote d'une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) chacune et de cent quatorze mille quatre-vingt-dix-sept (114.097) APRO avec droit de vote d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-).

Souscription et Libération:

L'actionnaire unique de la Société, HVF - SGPS S.A., société anonyme de droit portugais, ayant son siège social situé au 7, rue de Santa Cruz, 4500 646 Espinho Portugal, inscrite au Registre de Commerce de Espinho sous le numéro 507 488 350,

ici représentée par Monsieur François Lanners, président de la présente assemblée, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Espinho, le 5 décembre 2012 comme indiqué ci-dessus et une déclaration de souscription faite à Espinho le 5 décembre 2012 déclare souscrire:

- les 2.305 Actions Ordinaires nouvelles pour un montant de deux cent trente mille cinq cents euros (EUR 230.500), intégralement alloué au capital social de la Société.

- les 114.097 APRO sans droit de vote et les 114.097 APRO avec droit de vote pour un montant de vingt-deux millions huit cent dix-neuf mille quatre cents euros (EUR 22.819.400), intégralement alloué au capital social de la Société;

- et les libérer intégralement par l'apport en nature, ci-après «l'Apport» de 28.351.791 (vingt-huit millions trois cent cinquante et un mille sept cent quatre-vingt-onze) actions représentatives du capital de BANCO BPI, ci après «BANCO BPI», cotées au NYSE Euronext, Bourse de Lisbonne, ISIN PTBPI0AM0004 pour une contrevaletur équivalent au cours de clôture du 26 novembre 2012 de la Bourse de Lisbonne à savoir EUR 0,813.

Monsieur François Lanners précité, agissant en qualité de mandataire de l'Associé Unique, déclare encore qu'il n'existe aucune restriction légale ou conventionnelle au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables seront données dès la signature du présent acte en vue d'effectuer toute notification, inscription ou autres formalités nécessaires au transfert valable de l'Apport à la Société.

Un rapport d'évaluation a été émis par Monsieur Jean Bernard Zeimet, Réviseur d'entreprises agréé, Teamaudit S.A., en date du 20 décembre 2012, suivant lequel l'Apport a été décrit et évalué.

La conclusion de ce rapport est la suivante: Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the total value of the contribution in kind is not at least corresponding to the number of shares and the nominal value of the Company's shares to be issued.

La déclaration de souscription et le rapport signés "ne varietur" par les comparants, les membres du bureau et par le notaire soussigné resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Evaluation de l'Apport

Ainsi, l'Apport est ainsi évalué à la somme totale de EUR 23.050.006,08. Le solde sera remboursé à l'actionnaire unique de la Société.

Troisième résolution:

Suite aux résolutions ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5.1 §1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital Social.

5.1. §1 Le capital social souscrit est fixé à soixante et un millions quatre cent trente-neuf mille huit cents euros (EUR 61.439.800) représenté par (i) six mille cent quarante-quatre (6.144) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune (les «Actions Ordinaires»), (ii) trois cent quatre mille cent vingt-sept (304.127) actions préférentielles avec rachat obligatoire sans droit de vote d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune (les «APRO sans droit de vote») et (iii) trois cent quatre mille cent vingt-sept (304.127) actions préférentielles avec rachat obligatoire avec droit de vote d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune (les «APRO avec droit de vote» ensemble avec les «APRO sans droit de vote», les «APRO»).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26 nouveau, ont été remplies.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de six mille sept cents euros (EUR 6.700).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et/ou employés de l'Étude du notaire soussigné, chacun pouvant agir individuellement, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of December.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of VIOLAS FERREIRA FINANCIAL S.A., a company limited by shares having its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B and number B 161.974 incorporated by deed of the undersigned notary on 1 July 2011, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 2187 of September 16, 2011 (the "Company").

The Company's articles of incorporation have been amended several times and last by deed of the undersigned notary on December 23, 2011, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of February 16, 2012 number 412.

The meeting is presided by Mr François Lanners, private employee, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

who appointed as secretary Mrs Sophie Mathot, private employee, with professional residence in Senningerberg.

The meeting elected as scrutineer by Mr François Lanners, prenamed.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the share capital from EUR 38,389,900 to EUR 61,439,800 by issuing 2,305 new Ordinary Shares, 114,097 non voting MRPS and 114,097 voting MRPS, all of one hundred euro (EUR 100) par value each.

2. Subscription and payment of the Ordinary Shares and the MRPS by contribution of 28,351,791 Banco BPI's shares.

3. Amendment of the articles of incorporation in order to reflect the above decisions.

4. Miscellaneous business.

II. That the sole shareholder represented, the proxy of the represented sole shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the proxy of the represented sole shareholder, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxy of the represented sole shareholder, initialed "ne varietur" by the appearing parties will remain annexed to the present deed.

III. That the entire share capital being represented at the present Extraordinary General Meeting i.e. 3,839 Ordinary Shares, 190,030 non voting MRPS and 190,030 voting MRPS and the sole shareholder represented declaring that it had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Extraordinary General Meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present Extraordinary General Meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First and Second resolutions

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-three million forty-nine thousand nine hundred euro (EUR 23,049,900) so as to raise it from its present amount of thirty-eight million three hundred and eighty-nine thousand nine hundred euro (EUR 38,389,900) to the amount of sixty-one million four hundred and thirty-nine thousand eight hundred euro (EUR 61,439,800) by the issue of two thousand three hundred and five (2,305) Ordinary Shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each (the "Ordinary Shares"), one hundred and fourteen thousand ninety-seven (114,097) non voting MRPS with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each and one hundred and fourteen thousand ninety-seven (114,097) voting MRPS with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each.

Subscription and Payment

The Company's sole shareholder HVF - SGPS S.A., a company existing under the law of Portugal, with its registered office at 7, rue de Santa Cruz, 4500 646 Espinho Portugal, registered with the Trade Register in Espinho under number 507 488 350,

here represented by François Lanners, prenamed, chairman of the present meeting, by virtue of a proxy under private seal given in Espinho on 5 December 2012, as mentioned hereabove and a declaration of subscription given in Espinho on 5 December 2012 which will remain attached hereto, declares to subscribe:

- the 2,305 Ordinary Shares for an amount of two hundred and thirty thousand five hundred euro (EUR 230,500) entirely allocated to the share capital of the Company;

- the 114,097 non voting MRPS each and 114,097 voting MRPS for an amount of twenty-two million eight hundred and ninety thousand four hundred euro (EUR 22,819,400) entirely allocated to the share capital of the Company;

and to fully paid up them by a contribution in kind, here-after "Contribution" of 28,351,791 shares in the capital of BANCO BPI,, here-after «BANCO BPI», listed on the NYSE Euronext, Lisbon stock exchange, ISIN PTBPI0AM0004 for

a price which equals to the stock exchange rate of BANCO BPI shares on November 26, 2012 of the Lisbon stock exchange, i.e.: EUR 0.813.

Then François Lanners, prenamed, acting as proholder of the Sole Associate furthermore declares that there exists no legal or conventional impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions shall be given upon signature of this deed to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

A valuation report has been drawn-up by Mr. Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises agréé, Teamaudit S.A. on 20 December 2012 wherein the Contribution has been described and valued.

The conclusion of this report is as follows: Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the total value of the contribution in kind is not at least corresponding to the number of shares and the nominal value of the Company's shares to be issued.

The said report and the declaration of subscription, initialed "ne varietur" by the attorney in fact of the appearing party, the members of the board and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Assessment of the contribution

So, the Contribution is assessed to the total amount of EUR 23,050,006.08. The balance is reimbursed to the Company's sole shareholder.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the general meeting resolves to amend article 5.1 §1 of the articles of incorporation of the Company to give it henceforth the following wording:

" Art. 5. Share capital.

5.1 §1 The subscribed share capital is set at sixty-one million four hundred and thirty-nine thousand eight hundred euro (EUR 61,439,800) of (i) six thousand one hundred and forty-four (6,144) ordinary shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each (the "Ordinary Shares"), (ii) into three hundred and four thousand one hundred and twenty-seven (304,127) mandatory redeemable preferred shares without voting right with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each (the "non voting MRPS") and (iii) into three hundred and four thousand one hundred and twenty-seven (304,127) mandatory redeemable preferred shares with voting right with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each (the "voting MRPS " together with the non voting "MRPS", the "MRPS").

There being no further business, the meeting is terminated.

Declaration

The undersigned notary states in compliance with Article 32-1 of company law, as modified, that the conditions of Article 26 new of this law have been observed.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about EUR 6,700.

Powers

The appearing parties, acting in the same interest, do hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment to the present.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons this deed is worded in French followed by an English version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with the notary this original deed.

Signé: François Lanners, Sophie Mathot, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 21 décembre 2012. LAC / 2012 / 61834. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 janvier 2013.

Référence de publication: 2013004977/213.

(130004311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Hydraulic Engineering S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 63.150.

EXTRAIT

Le conseil d'administration de la Société a décidé dans sa réunion du 6 décembre 2012 de transférer le siège de la Société au 2A place de Paris à L-2324 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Le présent dépôt remplace le dépôt initial au RCS inscrit sous le numéro L120215194.

Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013006922/14.

(130007237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Invacare Holdings Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 169.458.

Les statuts coordonnés au 30 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013006927/12.

(130008185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

IFE III SICAR, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 157.936.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2013006933/12.

(130007922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

H2O AM Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.975.

Extrait Rectificatif du dépôt L110138911

Lors d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 25 août 2011, les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

1. acceptation de la démission de Monsieur Jean-Noël ALBA et de Madame Andrea THIELENHAUS, en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 25 août 2011;

2. acceptation de la démission de la Fiduciaire Decker Liesch Nellinger S.A., en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet au 25 août 2011;

3. nomination des personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 25 août 2011 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013:

- Monsieur Pascal VOISIN avec adresse professionnelle au 21, Quai d'Austerlitz, F-75013 Paris;

- Monsieur Jean-François BARALON avec adresse professionnelle au 21, Quai d'Austerlitz, F-75013 Paris;

- NATIXIS LIFE, une société anonyme avec siège social au 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.60633, représentée par Monsieur Jean MARCHES, CEO de Natixis Life avec adresse professionnelle au 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

4. nomination de MAZARS Luxembourg S.A., une société anonyme avec siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B.159962, en tant que réviseur d'entreprises de la Société avec effet au 25 août 2011 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013006923/25.

(130007800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Westhorn S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 103.034.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE VINGT-HUIT DECEMBRE.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée WESTHORN S.A., en liquidation, ayant son siège social au 412 F, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, inscrite au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 103034.

Ladite société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} septembre 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C («Mémorial C»), numéro 1191 du 23 novembre 2004, page 57140.

La société a été mise en liquidation en date du 17 décembre 2012 suivant acte reçu par la notaire soussignée, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Hugues DOUBET, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Mireille GEHLEN, licenciée en administration des affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Mireille GEHLEN, licenciée en administration des affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

Le président prie le notaire d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Rapport du Commissaire-Vérificateur
2. Décision sur le paiement éventuel d'un dividende de liquidation
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
4. Décharge à donner au Liquidateur et au Commissaire-Vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure
5. Décharge à donner aux membres du bureau de l'Assemblée Générale prononçant la liquidation finale de la société
6. Conservation des livres et documents de la société
7. Clôture de la liquidation
8. Divers

Ensuite l'assemblée générale, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

19527

Première résolution

Facts Services S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg 1-3 Boulevard de la Foire, nommée commissaire-vérificateur, a fait son rapport, lequel est approuvé par l'assemblée.

Deuxième résolution

L'assemblée donne pouvoir au liquidateur, MERLIS S.à r.l., avec siège social au 412F, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 111320, afin d'effectuer les paiements selon le rapport du commissaire-vérificateur, notamment le paiement d'un éventuel dividende de liquidation aux actionnaires.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner pleine et entière décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant au liquidateur qu'au commissaire-vérificateur pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future aux membres du bureau de la présente assemblée générale, prononçant la liquidation finale de la société.

Sixième résolution

L'assemblée décide que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au siège du Liquidateur, savoir à: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Septième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société "WESTHORN S.A., en liquidation", qui cessera d'exister. L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: J.-H. DOUBET, M. GEHLEN, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 02 janvier 2013. Relation: RED/2013/30. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 09 janvier 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013004986/78.

(130005038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Immo-Alma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 92.525.

Extrait des résolutions prises à Luxembourg lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la société tenue extraordinairement en date du 4 janvier 2013

1. Le mandat des personnes suivantes est renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2012:

- Madame Colette CONTENCIN, demeurant actuellement professionnellement à F-75007 Paris, 115 rue Saint Dominique, administrateur, administrateur-délégué et président permanent du conseil d'administration,

- Monsieur Laurent GODINEAU, demeurant professionnellement à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, administrateur,

- Monsieur Cyril PALCANI, demeurant professionnellement à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, administrateur.

2. Le mandat de MAYFAIR TRUST S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-7257 Walferdange, 2, Millewee, commissaire aux comptes de la Société, est également renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013006937/20.

(130008148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

**Immobilière N. Arend S.A., Société Anonyme,
(anc. Intern maritime S.A.).**

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 67.843.

Extrait de la résolution unique prise lors de la réunion du conseil d'administration du 9 janvier 2013

Le siège social de la société a été transféré du numéro 12 au numéro 14, rue de la Gare, L-7535 Mersch.

Mersch, le 09 janvier 2013.

Nico AREND

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013006938/13.

(130007533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

A.E.I.B., American-European Insurance Brokerage, Société Anonyme.

Siège social: L-5371 Schuttrange, 4, rue Hoimesbuch.

R.C.S. Luxembourg B 88.753.

DISSOLUTION

In the year two thousand twelve, on the twenty-eighth of December.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

There appeared:

Mr Manuel Hack, with professional address at 6, Rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,
acting as a special proxy holder of:

Mrs Ursula Gilpin born Wirth, residing in, 4 rue Hoimesbusch, L-5371 Schuttrange,
hereafter referred to as "the principal",

by virtue of a proxy given in Luxembourg on 27th of December 2012,

which proxy, after having been signed " ne varietur " by the appearing proxy holder and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The same proxy holder declared and requested the notary to act:

I.- That the company "American-European Insurance Brokerage, in Abkürzung A.E.I.B.", a "société anonyme", established and having its registered office at 4 rue Hoimesbusch, L-5371 Schuttrange, registered in the "Registre de Commerce et des Sociétés" in Luxembourg, section B number 88.753, has been incorporated under Luxembourg Law, pursuant to a deed of the undersigned notary on 5 August 2002, published in the Mémorial, Recueil Spécial C number 1497 of 17th October 2002.

The Articles of Association of said company have been amended on 12 August 2004, published in the Mémorial, Recueil Spécial C number 1144 of 12 November 2004 and on 19 December 2008 published in the Mémorial, Recueil Spécial C number 393 of 23 February 2009.

II.- That the subscribed capital of the company is fixed at thirty one thousand euro (EUR 31.000.-) represented by three hundred ten (310) shares of a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, fully paid-up.

III.- That the principal is the sole owner of all the shares of said company.

IV.- That the principal, being sole shareholder of the company "American-European Insurance Brokerage, in Abkürzung A.E.I.B. ", has decided to proceed immediately to the dissolution of the said company.

V.- That the principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the company "American-European Insurance Brokerage, in Abkürzung A.E.I.B.", prementioned.

VI.- That the principal, in its activity as liquidator of the company, declares that the business activity of the company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VII.- That the principal fully grants discharge to the manager of the dissolved company for the due performance of their duties up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at 4 rue Hoimesbusch, L-5371 Schuttrange.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of discrepancy between the English and the French text, the English text will prevail.

The document after having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Manuel Hack, avec adresse professionnelle au 6, Rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

Madame Ursula Gilpin née Wirth, avec domicile au 4 rue Hoimesbusch, L-5371 Schuttrange.

ci-après dénommée: «le mandant»,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 27 décembre 2012, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a déclaré et requis le notaire d'acter:

I.- Que la société «American-European Insurance Brokerage, in Abkürzung A.E.I.B.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 4 rue Hoimesbusch, L-5371 Schuttrange,, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 88.753, a été constituée sous le droit luxembourgeois, suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 August 2002, publié au Mémorial C numéro 1497 du 17 octobre 2002.

Les statuts de la société ont été modifiés le 12 aout 2004, publiés au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 1144 du 12 novembre 2004 et le 19 décembre 2008 publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 393 du 23 février 2009

II.- Que le capital social souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31'000.-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, intégralement libérées.

III.- Que le mandant est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de ladite société.

IV.- Que le mandant, étant le seul associé de la société «American-European Insurance Brokerage, in Abkürzung A.E.I.B.», a décidé de procéder à la dissolution de ladite société.

V.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société «American-European Insurance Brokerage, in Abkürzung A.E.I.B.», prédésignée.

VI.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la société, déclare que l'activité de la société a cessé, que lui, en tant qu'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au 4 rue Hoimesbusch, L-5371 Schuttrange.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. HACK, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 janvier 2013. Relation: EAC/2013/119. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013005118/90.

(130005726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Immobilière Park Warken Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9147 Erpeldange, 2, rue Sébastien Conzémus.

R.C.S. Luxembourg B 91.542.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée "IMMOBILIERE PARK WARKEN SARL", ayant son siège social à L-9147 Erpeldange, 2, rue Sébastien Conzémus,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 91.542,

tenue en date du 12 décembre 2012, suivant acte reçu par Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, enregistré à Diekirch en date du 14 décembre 2012, sous le référence DIE/2012/14961,

que les associés de la prédite société ont pris les résolutions suivantes:

1) Les époux Monsieur Rudy PETERS, créancier, né à Crombach (B) le 18 avril 1937, et Madame Irène JACOBS, sans état particulier, née à Burg-Reuland (B) le 6 juin 1942, demeurant à L-9147 Erpeldange, 7, rue Laduno, vendent à la société "AGROPROJEKT S.A.", RCS B 92.066, avec siège social à L-9147 Erpeldange, 7, rue Laduno, cinquante (50) parts de la société prénommée,

2) La société anonyme "VICARO S.A.", RCS B 11.348, avec siège social à L-9147 Erpeldange/Ettelbruck, vend à la société "AGROPROJEKT S.A.", prénommée, cinquante (50) parts de la société prénommée.

Suite à cette cession, la société AGRO-PROJEKT S.A. est seul propriétaire des parts sociales de la société "IMMOBILIERE PARK WARKEN SARL".

Ettelbruck, le 10 Décembre 2013.

Pour extrait conforme

Le notaire

Référence de publication: 2013006940/25.

(130007400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Immogroup S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 47.604.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 141.728.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2013006941/12.

(130007678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Imprimez-le !, Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 155.528.

Extrait du procès verbal du conseil d'administration tenu le 11 décembre 2012 au siège social

Résolution prise à l'unanimité

R 5.2012 Le Conseil d'Administration prend acte de la démission, à effet au 28/11/2012, de Monsieur Alain Dupont. Il décide à l'unanimité de coopter, en remplacement du mandat de Monsieur Alain Dupont, la société Elhena Management, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B96397, sise à L-9991 Weiswampach, Am Hock, 2, dont le représentant permanent sera Monsieur Stefaan Vallaey, né le 15/04/1964 à Sint-Amansberg, domicilié Zenderstraat, 5 à B-9070 Destelbergen. Cette cooptation sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée générale.

Bertrange, le 10 janvier 2013.

Pour extrait analytique certifié sincère et conforme

Filip Goeyers

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013006945/18.

(130007238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

John Deere Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.515.

Madame Nathalie Prevost a démissionné de ses fonctions de gérant de John Deere Holding Sarl. (la «Société») avec effet au 7 septembre 2012.

Par décision en date du 7 septembre 2012, Monsieur Thierry Pierrette, avec adresse professionnelle au 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été désigné gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 7 septembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2012.

John Deere Luxembourg Investment Sarl

Unique actionnaire

Nathalie Prevost

Administrateur

Référence de publication: 2013006962/18.

(130007260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Arka Emerging Markets, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 148.077.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth day of the month of November.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

appeared

Joachim Kuske, professionally residing in Luxembourg,

acting as a special proxy of Bank Zachodni WBK S.A. (BZ WBK S.A.) a company established under the laws of Poland, having its registered office at ul. Rynek 9/11, 50-950 Wrocław, and registered with the Sad Rejonowy dla Wrocławia-Fabrycznej we Wrocławiu VI Wydział Gospodarczy Krajowego Rejestru Sadowego under number KRS 0000008723,, by virtue of a proxy given under private seal dated 27 November 2012, which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be registered together therewith, being the sole shareholder of "Arka Emerging Markets" (the "Company"), a société anonyme qualifying as société d'investissement à capital variable-fonds d'investissement spécialisé having its registered office at 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 148.077 incorporated under the denomination "Private Bank Alternative Investment Fund" by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg on 3 September 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), n° 1879 of 29 September 2009.

The articles of incorporation of the Company were amended for the last time by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg on 23 March 2011, published in the Mémorial, n° 726 of 15 April 2011.

The proxyholder declared and requested the notary to state:

I.- That the Sole Shareholder holds all the registered shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken by it on the items below.

II.- That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda:

1. To resolve upon the liquidation of the Company with effect as of 5 December 2012.

2. If resolution 1 is adopted, to appoint Mr. Benoni Dufour, as liquidator of the Company and to determine his powers and remuneration.

Consequently, the following resolutions have been passed:

19532

First resolution

The Sole Shareholder resolved to put the Company into liquidation with effect as of 5 December 2012.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to appoint Mr. Benoni Dufour, as liquidator of the Company with the powers determined by articles 144 and following of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

The liquidator is entitled to relieve the registrar of the office of mortgages of the charge to register liens and preferential rights; renounce all rights in rem, preferential rights, privileges, mortgages and cancellation clauses, consent release and clearance, with or without payment, of all preferential rights and mortgages, transcriptions, attachments, seizures or other encumbrances.

The liquidator is not required to draw up any inventory and may rely on the accounts of the Company.

The liquidator is authorised, under its responsibility, to delegate, with regard to special and determined operations, to one or more proxyholders, such part of its authorities and for such duration as it may determine.

The liquidator shall be entitled to remuneration in accordance with market practice applicable to services rendered by chartered accountants.

Whereupon, the present deed is drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg at the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English with no need of further translation in accordance with Article 26(2) of the Law of 13 February 2007 on specialised investment funds, as amended.

The document having been read to the appearing person who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Signé: J. KUSKE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 décembre 2012. Relation: LAC/2012/57795. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Référence de publication: 2013005126/59.

(130005163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Jaggard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 45.557.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement le jeudi 27 décembre 2012 et d'une réunion du conseil d'administration du même jour que les modifications suivantes ont été apportées

- Monsieur Jorge Puig, demeurant C/ Montserrat, 2, 08292 Esparreguera, Espagne, a été nommé au poste d'administrateur et d'administrateur délégué avec effet immédiat pour une durée de 4 ans.

Les mandats susvisés prendront donc fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013006967/15.

(130007467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

John Deere Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.515.

—
Madame Katrin WATKINS a démissionné de ses fonctions de gérant de John Deere Holding Sarl. (la «Société») avec effet au 7 septembre 2012.

Par décision en date du 7 septembre 2012, Monsieur Gaëtan Van Wynsberghe, avec adresse professionnelle au 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été désigné gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 7 septembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2012.

John Deere Luxembourg Investment Sarl

Unique actionnaire

Nathalie Prevost

Administrateur

Référence de publication: 2013006963/18.

(130007260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Karaté Esch/Alzette, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4042 Esch-sur-Alzette, 52, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg F 9.401.

—
Réunion du comité du 10 janvier 2013

Par décision du comité, il a été décidé de changer l'article 2 des statuts:

Siège social avec le texte qui suit:

Le comité a décidé de transférer le siège social de l'ASBL Karaté Esch/Alzette de:

52, rue du Brill

L-4042 Esch/Alzette

et ceci avec effet au 10 janvier 2013.

Fait à Soleuvre, le 10 janvier 2013.

Angelo Joseph Cesarini / Flora Cesarini-Berthelot / Florence Vinandy / Patrick Dos Santos

Président / Secrétaire / Trésorier / Membre

Référence de publication: 2013006976/17.

(130007986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Kulczyk Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 126.198.

—
Extrait des résolutions des membres du conseil de surveillance du 11 janvier 2013

En date du 11 janvier 2013, les membres du conseil de surveillance de la Société ont décidé comme suit:

- de nommer Mme. Elizabeth TIMMER, née le 24 juillet 1965 à Zuidelijke IJsselmeerpolder, aux Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que membre B du directoire de la Société, et ce avec effet immédiat.

Le mandat du nouveau membre B du directoire se terminera à l'issue de l'assemblée générale de 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2013006978/17.

(130008023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Kanebo Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 53.118.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 9 janvier 2013

Sont nommés administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- Monsieur Karl-Heinz HAUPTMANN, homme d'affaires, demeurant au 63, Na Strzi, 14062 Prague, République Tchèque;

- Madame Erna Maria HAUPTMANN-ZIMMERMANN, professeur, demeurant au 14A, Sudetenstrasse, D - 63571 Gelnhausen, Allemagne;

- Monsieur Christian Remo ASSMAIR, manager, demeurant au 33-35/1/2, Oberwiedenstrasse, 1160 Vienne, Autriche.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Référence de publication: 2013006980/20.

(130008215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

**Adjutare S.A., Société Anonyme,
(anc. Adjutare SOPARFI SA).**

Siège social: L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 95.187.

L'an deux mille douze, le vingt-septième jour de décembre.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ADJUTARE SOPARFI S.A.», ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 48, Esplanade, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.187, constituée par-devant Maître Fernand UNSEN, alors notaire de résidence à Diekirch, suivant acte reçu le 4 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 43 du 16 janvier 2003, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Fernand UNSEN, alors notaire de résidence à Diekirch, suivant acte reçu le 19 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2729 du 13 décembre 2010 (la "Société").

L'assemblée est présidée par Monsieur Cornelio MEMOLA, comptable, demeurant professionnellement à L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.

Le président désigne comme secrétaire Madame Caroline RAMIER, employée privée, demeurant professionnellement à L-9242 Diekirch, 4, rue Alexis Heck.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Cornelio MEMOLA, comptable, demeurant professionnellement à L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social, qui est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) et divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-), étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Changement de la dénomination sociale de «ADJUTARE SOPARFI S.A.» en «ADJUTARE S.A.» et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la Société;

2. Changement de l'objet social et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société:

« **Art. 4.** La Société a pour objet la promotion, le développement commercial, la négociation de contrat, la consultance, le conseil et la représentation commerciale pour le compte de tiers ou pour tous produits et services.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»;

3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, après délibération, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

19535

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la Société de «ADJUTARE SOPARFI S.A.» en «ADJUTARE S.A.» et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . La Société prend comme dénomination sociale «ADJUTARE S.A.» »

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet la promotion, le développement commercial, la négociation de contrat, la consultance, le conseil et la représentation commerciale pour le compte de tiers ou pour tous produits et services.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Frais

Les frais, dépens, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux Membres du Bureau, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. MEMOLA, C. RAMIER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 31 décembre 2012. Relation: DIE/2012/15521. Reçu soixante-quinze (75,-) euros

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 09 janvier 2013.

Référence de publication: 2013005133/75.

(130005252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Karibou S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 128.443.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 18 juillet 2012.

Ratification de la décision prise par le Conseil d'Administration du 15 mars 2012 de coopter Monsieur Jean-Marie LEGENDRE, né le 1^{er} février 1946 à Paris (France), domicilié au 56, Boulevard Napoléon I^{er}, L - 2210 Luxembourg, au titre d'administrateur en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ, administrateur démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2013

Pour la société KARIBOU S.A.

Référence de publication: 2013006984/13.

(130008112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Khathal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale.

R.C.S. Luxembourg B 55.450.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 30 novembre 2012 que:

L'assemblée décide de reconduire les mandats des administrateurs suivants:

Monsieur WEBER Bernard, né le 23.12.1961 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-6131 Junglinster, zone artisanale et commerciale

Monsieur MARGRAFF UDO, né le 24.01.1968 à St. Vith (Belgique),

Monsieur SCHÜLLER Sören, né le 17.02.1972 à Bietigheim-Bissingen (Allemagne), demeurant professionnellement à L-6131 Junglinster, 38, rue Hiehl.

Les mandats sont reconduits pour une nouvelle période de 6 ans et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2018.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013006987/18.

(130007753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Kinder House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 75.845.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 janvier 2013

- les démissions de Madame Chantal MATHU et Messieurs Stéphane BAERT et Olivier BEAUDOUL ayant leur adresse au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, de leur mandat d'Administrateur avec effet à la présente Assemblée, sont acceptées.

- la démission de la société Fin-Contrôle S.A. ayant son siège social au 12 rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg, de son mandat de Commissaire aux Comptes, avec effet à la présente assemblée est acceptée.

Fait à Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Certifié sincère et conforme

KINDER HOUSE S.A.

Référence de publication: 2013006988/16.

(130008158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Kompa, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 170.341.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique

Il ressort des résolutions prises par l'associé unique en date du 08 janvier 2013 que:

- Monsieur Nicolas KOMPALITCH, né le 20 mai 1971 au Lilas (France), demeurant au 10 rue Danton, F-75006 Paris, est nommé en tant que gérant de catégorie A de la société, pour une durée indéterminée; et
- Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET, né le 10 août 1977 à Carpentas (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg
- Monsieur Renaud LEONARD, né le 08 novembre 1979 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg
- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 07 mai 1974 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

sont nommés en tant que gérants de catégorie B de la société, pour une durée indéterminée.

Pour KOMPA

Signatures

Référence de publication: 2013006992/21.

(130007477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

La Grande Blanche S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 107.737.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 11 janvier 2013.

Référence de publication: 2013007014/10.

(130007010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.